

# Annexe 6 : Ressources humaines

## 1 Ressources humaines Application de la convention DSF

Pour l'exercice 2022/2023, la masse salariale est de 539 000 € contre 518 000 € pour l'exercice précédent. A noter que ce montant ne comprend pas la rémunération de Julien Mairot, assurant le poste de directeur général ainsi que les administratifs à temps partiels dont le salaire est assuré par la SSDS dans le cadre de son contrat de régie intéressée.

Les délégués se répartiront le personnel en fonction de leur besoin pour les lots respectifs.

### 1.1 Liste des personnels

Sexe	Date d'entrée	Date de sortie	Date d'ancienneté	Emploi	CSP	Statut professionnel	Qualification	Particularités	Salaires bruts
									01/12/23 au 30/11/24
H	20/12/2023	10/03/2024	X	Conducteur d'engin de chantier	651B	Ouvrier	NR de base : 206, Majoration : 0, NR majoré : 206	Contrat à durée déterminée	1 800 €
H	13/12/2023	13/12/2023		Responsable de secteur remontées mécaniques jusqu'à 8 appareils	654c		NR de base : 222, Majoration : 0, NR majoré : 222	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	
H	21/12/2023	24/03/2024	12 ans	Responsable de secteur remontées mécaniques jusqu'à 8 appareils	654C	Technicien	NR de base : 222, Majoration : 5, NR majoré : 227	Contrat à durée déterminée	10 086 €
F	28/08/2023		3 ans et 3 mois	Technicien Administratif et Services généraux - Niveau 3	543g		NR de base : 233, Majoration : 9, NR majoré : 242, Niveau : 3	Temps partiel	15 544€
H	04/12/2023	15/03/2024	X	Pisteur-secouriste exerçant des fonctions nécessitant un niveau de 1er degré	534a	Ouvrier	NR de base : 205, Majoration : 1, NR majoré : 206	Contrat à durée déterminée	8 558 €
H	13/12/2023	14/12/2023		Conducteur de télésiège à pinces fixes	654C	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 1, NR majoré : 208	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	

H	21/12/2023	10/03/2024	6 mois	Conducteur de télésiège à pinces fixes	654c	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 1, NR majoré : 208	Contrat à durée déterminée	6 598 €
F	13/01/2024	21/01/2024	X	Hôte de vente	546b	Employé	NR de base : 204, Majoration : 0, NR majoré : 204	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	334€
H	04/12/2023	12/04/2024		Chef de service sécurité des pistes (pistes et damage) >= 20 personnes	534a		NR de base : 233, Majoration : 7, NR majoré : 240	Contrat à durée déterminée	
H	25/11/2024		5 ans et 3 mois	Chef de service sécurité des pistes (pistes et damage) >= 20 personnes	534A		NR de base : 233, Majoration : 0, NR majoré : 233	Contrat à durée déterminée	15 550€
H	20/12/2023	15/03/2024	3 mois	Conducteur de téléski	654C	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 0, NR majoré : 201	Contrat à durée déterminée	6 578 €
H	20/12/2021	31/01/2024	X	Directeur Opérationnel	389a	Cadre	NR de base : 327, Majoration : 0, NR majoré : 327	CDI Cadre	4 415 €
H	20/12/2023	10/03/2024	X	Conducteur de téléski	654C	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 0, NR majoré : 201	Contrat à durée déterminée	6 583 €
H	04/12/2023	15/03/2024	X	Pisteur-secouriste exerçant des fonctions nécessitant un niveau de 1er degré	534a	Ouvrier	NR de base : 205, Majoration : 2, NR majoré : 207	Contrat à durée déterminée	9 105 €
H	20/12/2023	13/03/2024	10 mois	Responsable de point de vente et agent commercial	541B	Employé	NR de base : 207, Majoration : 2, NR majoré : 209	Contrat à durée déterminée	7 745 €
H	08/12/2022	12/07/2024	X	Chef d'exploitation dans une entreprise > 20 salariés	389a	Cadre	NR de base : 280, Majoration : 2, NR majoré : 282	CDI cadre	29 095 €
H	06/11/2023	14/12/2023		Ouvrier d'entretien, de montage, de magasinage	654C	Ouvrier	NR de base : 206, Majoration : 0, NR majoré : 206	Contrat à durée déterminée	
H	21/12/2023			Conducteur de télésiège à pinces fixes	654C	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 3, NR majoré : 210	Contrat à durée déterminée	
H	21/12/2023	16/02/2024	20 mois	Conducteur de télésiège à pinces fixes	654C	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 0, NR majoré : 207	Contrat à durée déterminée	6 522 €
F	14/12/2023	14/12/2023		Conducteur de télésiège à pinces fixes	654c	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 1, NR majoré : 208	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	
F	21/12/2023	21/12/2023		Conducteur de télésiège à pinces fixes	654C	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 1, NR majoré : 208	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	
F	14/01/2024	10/03/2024	12 mois	Conducteur de télésiège à pinces fixes	654c	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 0, NR majoré : 207	Contrat à durée déterminée	5 198 €
H	20/12/2023	10/03/2024	X	Conducteur de téléski	654C	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 0, NR majoré : 201	Contrat à durée déterminée	1 327 €

H	20/12/2023	10/03/2024	6 ans et 2 mois	Conducteur de téléski	654C	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 2, NR majoré : 203	Contrat à durée déterminée	6 737 €
F	04/12/2023	28/03/2024	5 ans et 10 mois	Pisteur-secouriste exerçant des fonctions nécessitant un niveau de 1er degré	534A	Ouvrier	NR de base : 205, Majoration : 6, NR majoré : 211	Contrat à durée déterminée	10 653 €
H	01/06/2022		3 ans et 6 mois	Technicien hautement qualifié	654c	Etam	NR de base : 225, Majoration : 5, NR majoré : 230	CDI non cadre	28 434 €
H	13/12/2023	14/12/2023		Conducteur de télésiège à pinces fixes	654C	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 1, NR majoré : 208	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	
H	21/12/2023	10/03/2024	10 mois	Conducteur de télésiège à pinces fixes	654C	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 1, NR majoré : 208	Contrat à durée déterminée	6 441 €
H	01/10/2024		X	Chef d'exploitation dans une entreprise > 20 salariés	389a	Cadre	NR de base : 280, Majoration : 0, NR majoré : 280	CDI Cadre	7 726 €
F	20/12/2023	23/02/2024	X	Conducteur d'engin de damage et/ou de véhicule de chantier	651a	Ouvrier	NR de base : 206, Majoration : 0, NR majoré : 206	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	4 044 €
H	21/12/2023	01/02/2024	2 ans et 6 mois	Responsable d'équipe de conducteurs d'engin de damage < 5 engins	651b	Ouvrier	NR de base : 208, Majoration : 4, NR majoré : 212	Contrat à durée déterminée	2 826 €
H	03/12/2023	15/03/2024	1 an et 3 mois	Pisteur-secouriste exerçant des fonctions nécessitant un niveau de 1er degré	534a	Ouvrier	NR de base : 205, Majoration : 4, NR majoré : 209	Contrat à durée déterminée	9 922 €
F	19/01/2024	10/03/2024	X	Hôte de vente	541B	Employé	NR de base : 204, Majoration : 0, NR majoré : 204	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	3 392 €
H	13/12/2023	14/12/2023		Conducteur de téléski	654C	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 1, NR majoré : 202	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	
H	21/12/2023	10/03/2024	6 mois	Conducteur de téléski	654c	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 1, NR majoré : 202	Contrat à durée déterminée	4 952 €
H	04/12/2023	15/03/2024		Pisteur-secouriste exerçant des fonctions nécessitant un niveau de 2e degré	534a	Ouvrier	NR de base : 209, Majoration : 6, NR majoré : 215	Contrat à durée déterminée	
H	28/11/2024		1 an et 6 mois	Pisteur-secouriste exerçant des fonctions nécessitant un niveau de 2e degré	534a	Ouvrier	NR de base : 209, Majoration : 8, NR majoré : 217	Contrat à durée déterminée	10 998 €
H	02/12/2019	03/07/2024		Chef d'exploitation adjoint	654c	Technicien en	NR de base : 249, Majoration : 0, NR majoré : 249	Temps partiel	13 714 €
F	20/12/2023	10/03/2024	X	Conducteur de téléski	654C	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 0, NR majoré : 201	Contrat à durée déterminée	6 280 €
H	04/12/2023	15/03/2024	1 an et 10 mois	Chef de secteur pistes <= 9 personnes	534a	Ouvrier	NR de base : 217, Majoration : 6, NR majoré : 223	Contrat à durée déterminée	10 207 €

H	13/12/2023	14/12/2023		Conducteur de téléski	654C	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 1, NR majoré : 202	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	
H	21/12/2023	24/03/2024	6 mois	Conducteur de téléski	654c	Ouvrier	NR de base : 201, Majoration : 1, NR majoré : 202	Contrat à durée déterminée	7 380 €
H	13/12/2023	14/12/2023		Conducteur de télésiège à pinces fixes	654C	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 1, NR majoré : 208	Temps partiel / Contrat à durée déterminée	
H	21/12/2023	24/03/2024	7 mois	Conducteur de télésiège à pinces fixes	654c	Ouvrier	NR de base : 207, Majoration : 1, NR majoré : 208	Contrat à durée déterminée	7 958 €
H	11/12/2023	12/04/2024		Responsable de secteur remontées mécaniques jusqu'à 8 appareils	654c	Etam	NR de base : 222, Majoration : 1, NR majoré : 223	Contrat à durée déterminée	
H	12/11/2024		8 mois	Responsable d'exploitation adjoint dans une entreprise < 50 salariés	654c	Etam	NR de base : 245, Majoration : 1, NR majoré : 246	Contrat à durée déterminée	12 308€

## 2 Éléments clé de l'accord collectif relatif à l'aménagement du temps de travail

### 2.1 Champs d'application de l'accord signé le 14 février 2023

Applicable à l'ensemble du personnel quel que soit le type de contrat et leur classification dont les conditions de travail relèvent de la CC des Remontées Mécaniques (IDCC 454) y compris apprentis et contrats d'insertion en alternance.

Des modalités particulières pour les cadres et salariés autonomes pouvant bénéficier d'un forfait jour.

### 2.2 Annualisation

Dispositif de variation pour l'adaptation des besoins du service sur la base d'une durée hebdomadaire de 35h pour les temps pleins. Le temps de travail annuel est comptabilisé dans la limite de 1607 heures , journée de solidarité comprise.

Horaire de travail peut varier d'une semaine à l'autre dans les limites de 48h sur une semaine isolée ou 44h en moyenne sur 12 semaines consécutives  
Plancher hebdomadaire peut être égal à 0

### Règles de cadrage

Les heures effectuées au-delà de 35h ou de la durée contractuelles pour les temps partiels doivent impérativement être compensées pendant la période de référence annuelle ou la durée du contrat

Les heures effectuées au-delà de 1607 h pour les temps pleins doivent rester exceptionnelles, validées par la hiérarchie. Pour les saisonniers et CDD, lorsque l'attribution de repos n'est pas possible elle donne lieu à une compensation financière équivalente.

### 2.3 Principes hebdomadaires

L'horaire quotidien ne peut en principe excéder 10h de travail effectif

- 11h de repos quotidien consécutif minimum sauf contraintes d'activité avec un minimum de 9h donnant droit à des périodes de repos équivalents
- Un repos hebdomadaire d'au moins 24h consécutives qui s'ajoute à l'obligation de repos quotidien de 11h consécutive.

Réception de planning individuel 7 jours à l'avance dans la limite prévue par le planning général.

- Planning qui peut être modifié prévue à l'article 3.2.
- Délai de prévenance 24h sauf circonstances exceptionnelles

### 2.4 Heures supplémentaires

Constituent des heures supplémentaires ou complémentaires

- les heures au-delà de la limite de 48h/ semaine
- Ou au-delà de 1607 h pour les salariés plein temps

Contingent d'heures supplémentaires est de 300h/an/salarié temps plein. Celles au-delà donnent droit à un repos obligatoire.

- Pour les temps partiels 1/3 de la durée annuelle du temps de travail prévu
- Taux des heures supplémentaires 15% en 35 et 48h
- Taux des heures supplémentaires exceptionnelles +25%

### 2.5 Heures perdues

Résultant de causes accidentelles seront récupérées

### 2.6 Activité partielle

Adaptation en priorité des planning

Possibilité d'utiliser des congés payés

## 2.7 Forfait jours

Un maximum de 218 jours travaillés par an qui tiennent compte d'un droit complet à congés payés  
Possibilité d'un forfait annuel en jours réduit

## 2.8 Travail de nuit

Effectué entre 21h et 6h

D'une durée maximum de de 12h

Travailleur de nuit si :

- Au moins deux fois par semaine au moins trois heures de son temps de nuit
- Ou pour les temps pleins sur douze mois consécutifs un nombre de 270h de nuit
- Ou pour les CDD (durée du contrat en jours calendaire/365) x 270H de nuit

**Bénéficiaire d'un repos compensateur de 20% des heures réalisées**

## 2.9 Primes et indemnités

- Primes et indemnités de la CC des Remontées mécaniques
- Chèques KDP 140 € proratisé pour les temps partiels
- Prime fin de saison 500 € brut pour les temps pleins, ayant accompli la totalité de la saison, être présent dans les effectifs de fin de saison. Proratisation selon la durée du contrat et-ou les temps partiels.
- Prime treuilliste 100€ brut mensuel proratisée
- Prime risque avalanche 100€ pour le personnel affecté au PIDA proratisée
- Prime d'artificier 83,84€ proratisée
- Prime d'équipement conventionnelle
- Prime de caisse de 207€ brut versé en fin de saison en mars proratisée
- Bons pour 2 fartages et 1 surmoulage par saison
- Indemnité compensatrice de panier 8€

# Annexe 7 : Biens de retour

Selon le scénario et les lots qui auront été choisi par les candidat, une affectation des biens de retour sera établie en lien avec les besoins de chaque partie.

## 1 Bien de retours : pistes du domaine skiable, signalétique et équipements

### 1.1 Domaine alpin



### 1.2 Domaine nordique et offre piétons

### 1.3 Signalétique et balisage

Ensemble sécurisation 25 km de pistes comprenant matelas, jalons, filets

### 1.4 Sécurité

Catex + Groupe Electrogène

### 1.5 Matériel de secours

10 sacs airbag **indiqué bien de reprise**

8 DVA numériques **indiqué bien de reprise**

8 sacs de secours **indiqué bien de reprise**

7 Sacs d'évacuation verticale

3 sacs EPI travaux en hauteur

**2 Défibrillateurs indiqué bien de reprise**

**2 sacs O2 indiqué bien de reprise**

5 traîneaux

2 barquettes

Matériel de conditionnement des blessés :

- 6 complets

- 11 jambes
- 5 bras

## 2 Biens de retours : Remontées mécaniques, chalets, abris

### 2.1 Télésièges

Station	Catégorie	Dénomination	Constructeur	Année pose	Saison	Dénivelée (m)	Capacité (pers)	Longueur (m)	Pente moyenne (%)	Pente max (%)	Débit (personnes/heure)	Vitesse (m/s)
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	Télésiège à attache fixe	CHARMETTE	POMAGALSKI	1998	Hiver	496,00	4	1087	51,88	93,03	1100	2,30
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	Télésiège à attache fixe	COL DE BELLARD	POMAGALSKI	2002	Hiver	217,00	4	860	26,08	62,00	900	2,30
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	Télésiège à attache fixe	ORMET	POMAGALSKI	1988	Hiver	366,00	4	1210	31,74	56,00	1100	2,25

### 2.2 Téléskis

Station	Catégorie	Dénomination	Constructeur	Année pose	Saison	Dénivelée (m)	Capacité (pers)	Longueur (m)	Pente moyenne (%)	Pente max (%)	Débit (personnes/heure)	Vitesse (m/s)
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	Télési à perche débrayable	CUINAT	POMAGALSKI	1998	Hiver	347,00	1	1280	28,19	38,70	900	2,97
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	Télési à enrouleur	EPINETTE	DOPPELMAYR	1996	Hiver	47,00	1	229	21,08	23,00	843	2,50
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	Télési à perche débrayable	ORMET	POMAGALSKI	1988	Hiver	216,00	1	798	0,00	48,00	700	3,50
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	Télési à perche débrayable	ROGEMONT	POMAGALSKI	1970	Hiver	134,00	1	443	31,75	38,00	800	2,50

### 2.3 Tapis

Station	Catégorie	Dénomination	Constructeur	Année pose	Saison	Dénivelée (m)	Capacité (pers)	Longueur (m)	Pente moyenne (%)	Pente max (%)	Débit (personnes/heure)	Vitesse (m/s)
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	Tapis roulant de station de montagne	OURSON	SUNKID	2013	Hiver	8,50		63	13,62	14,60	1	0,70

### 2.4 Chalet et abris

Local de conduite TK Epinette

Local de conduite TK Rogemont

Local de conduite TK Cuinat

Local de conduite TSF Ormet

Local de conduite TSF Charmette

Local de vigie TSF Ormet

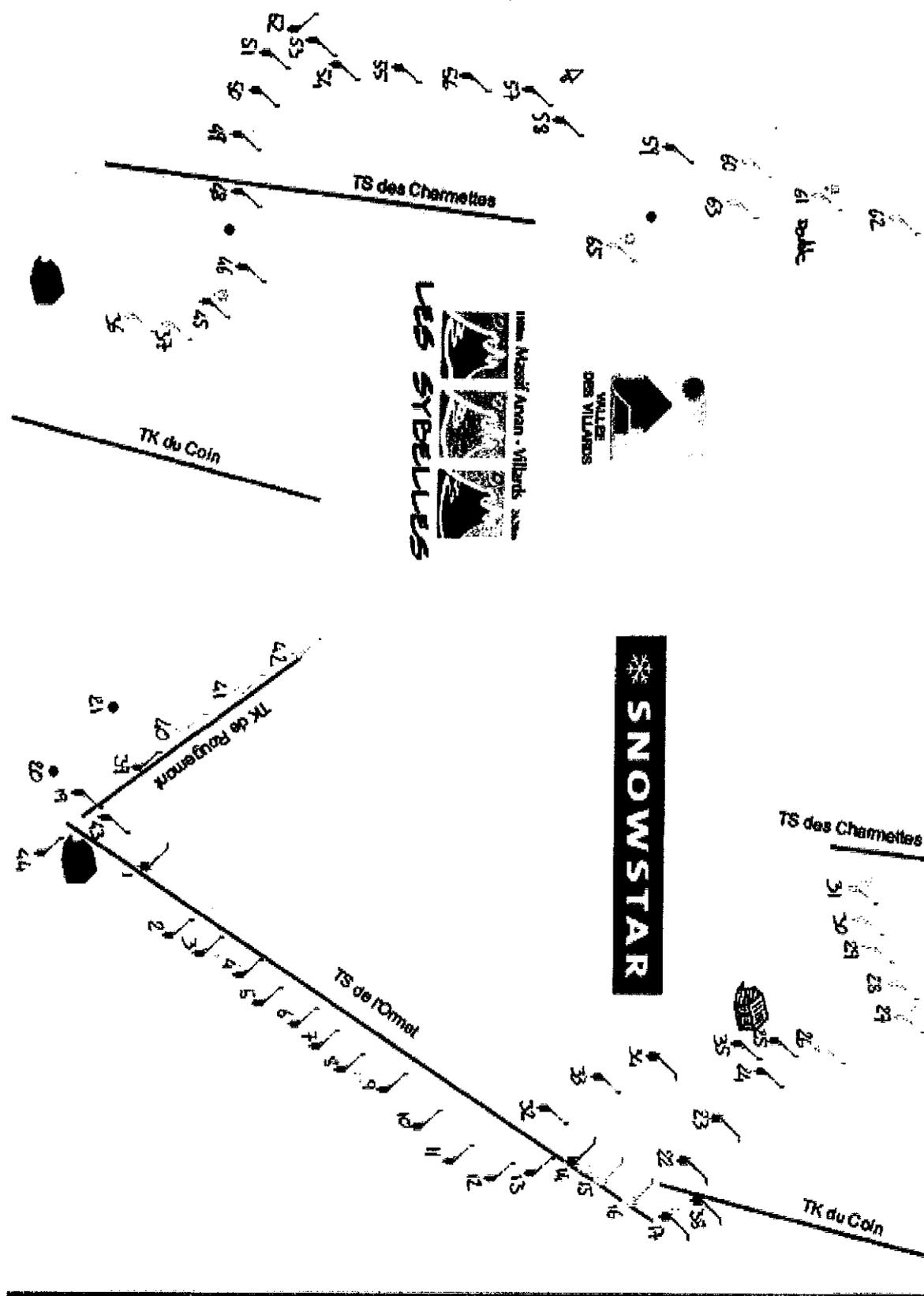
Local de vigie TSF Charmette

Local de conduite TSF Bellard

Local de vigie TSF Bellard

### 3 Biens de retours : Neige de culture

#### 3.1 Schéma général



### 3.2 Usines à neige

Usine à neige + transformateur électrique

Usine à neige "Booster" + transformateur électrique

### 3.3 Détails des matériels

Ensemble de production de neige avec

- 2 Pompes immergées
- 4 pompes
- 2 compresseur air
- Ventilateur BP ARECO
- 59 perches complètes HP avec matériel de régulation

### 3.4 consommation eau par départs

## 4 Biens de retours : informatique et électronique

### 4.1 informatique

**Copieur indiqué bien de reprise « en location »**

**1 TV NEC P554 (Lumiplan) indiqué bien de reprise ?**

Serveur sur onduleur

7 PC fixe pour bureautique

1 PC Portable spécifique Zénis RM

1 PC Fixe Supervision neige

**1 PC Portable (Chef d'Exploitation) (indiqué bien propre SSDS)**

### 4.2 Billetterie, signalétique, contrôle d'accès

9 bornes de contrôle d'accès

Matériel de vente Skidata complet comprenant PC codeuses imprimante tickets...

- 5 ordinateurs
- 2 codeuses
- 2 petites imprimantes tickets
- 1 imprimante
- 2 TPE
- téléphones

## 5 Biens de retours : Bâtiments et mobiliers

Bâtiment des RM comprenant transformateur, poste de secours, espace de vente et ensemble de bureaux (4 bureaux)

Garage dameuses comprenant travée mécanique, stockage et réfectoire

Poste de secours ancien Local de conduite TK Ormet

Poste de secours local amont TK Cuinat

## 6 Biens de retour : Matériel roulant

### 6.1 Dameuses et engins lourds

Dameuse LEITWOLF 61410

Dameuse PRINOTH LEITWOLF

## 6.2 Motoneige

Motoneige BRP LynX

Motoneige Yamaha Viking

## 7 Biens de retour : Matériel et outillage

### 7.1 Appareils et outillage de levage

3 Treuils à câble passant 0,8T, 1,6T et 3,2T / Palans à levier 0,2T, 0,5T, 1T, 1,6T, 3,2T, 6,3T / 1 Palan à chaîne de 1T

### 7.2 Ensemble d'outillage

Outillage mécanique : jeu de clés, tournevis, 2 clés dynamométriques

Ensemble d'outillage RM électrique dont 3 multimètres et un mégohmmètre

Outillage électro-portatif : un perceuseuse, une visseuse, 1 meuleuse, une boulonneuse à choc

2 Pompes à graisse électrique

### 7.3 Appareils divers

2 Groupes électrogène mobile

2 cuves à carburant + pompes

Chalumeau

Un poste à souder à l'Arc

2 compresseur à air comprimé transportable

1 Chargeur démarreur type Booster

## 8 Biens de retour : autres matériels d'exploitation

1 sèche chaussures chauffant

Ensemble 48 extincteurs

## 9 Biens de retour : valeur nette et amortissement

COMPTE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	% amortissement antérieur théorique 2024
202	BORNAGE FRONT DE NEIGE	31/12/2013	7176	100%
202	ENQUETE PUBLIC DOMAINE SKIABLE	20/02/2013	786,08	100%
203	Inventaires 4 saisons faune Etude téléporté	30/06/2023	3990	10%
203	Inventaire 4 saisons faune Etude téléporté	10/08/2023	1269	8%
203	Inventaire 4 saisons faune chi Etude téléporté	30/06/2023	2808	10%
203	Inventaires 4 saisons Etude téléporté	19/06/2023	3331,8	11%
203	Etude d'impact Etude téléporté	11/08/2023	4662	8%
203	MO FRONT DE NEIGE	02/09/2011	8234,46	100%
203	TERRASSEMENT FRONT DE NEIGE LOT1	27/06/2013	2232	100%

203	DOMAINE SKIABLE	02/05/2019	3 000,00	93%
203	MISSION LIAISON TELEPORTE	17/12/2019	2880	81%
203	MISSION LIAISON TELEPORTE SOLD SOLDE	16/12/2019	2880	81%
203	Etudes téléporté	10/11/2020	14700	63%
203	REGIE INTERESSEE ACCOMPAGNEMEN	23/11/2020	8820	62%
203	REGIE INTERESSEE ACCOMPAGNEMEN	23/11/2020	14700	62%
203	ETUDE LIGNE TELECABINE	17/12/2019	8040	81%
2031	Etude Climsnow	07/03/2024	12000	0%
2031	Etude économique et financière domaine skiable	07/03/2024	12 096,00	0%
2111	DOMAINE SKIABLE BELLARD	03/04/1998	19 668,08	NC
2111	ACTE ADMINISTRATIF ACHAT TERRAIN D1430 D725 ACCES DOMAINE SKIABLE	20/02/2013	598,00	NC
2118	PISTE DES BOUYANS 2011	09/11/2011	5740,8	NC
2118	PISTE DE BELLARD 2011	19/12/2011	5740,8	NC
212	ACCES PISTE	21/11/2022	9807,2	5%
212	LIAISON SKI LA PERRIERE 2010	29/10/2010	853 667,06	59%
212	LIAISON SKI LA PERRIERE 2011	16/09/2011	6 477,54	55%
212	INSTALLATION SKI SAMBUY	17/11/2011	462,85	54%
212	FRONT DE NEIGE 2011	12/05/2011	25983,1	56%
212	DOMAINE SKIABLE - TVX MAITRISE VEGETATION	17/11/2016	19 325,00	32%
212	TVX DOMAINE SKIABLE	31/12/2005	965 428,17	80%
2132	CLOTURE DU DOMAINE SKIABLE	21/11/2022	2 380,40	5%
2132	DOMAINE SKIABLE	01/01/1993	7 483 198,23	100%
2135	MO FRONT DE NEIGE	02/09/2011	6087,64	55%
2135	TERRASSEMENT FRONT DE NEIGE LOT1	27/06/2013	86556,3	47%
2135	Fondations pour chalet Teleskis	26/07/2013	1 973,40	46%
2135	FRONT DE NEIGE	18/11/2013	2594,66	45%
2135	FRONT DE NEIGE	31/01/2014	35569,26	44%
2138	GARAGE DAMEUSES	12/06/2009	1114,82	58%
2138	NEIGE DE CULTURE		46924,89	100%
2138	GARAGE DAMEUSE	12/05/2011	7069,56	51%
2138	DEFRICHEMENT FRONT DE NEIGE ST COLOMBAN	26/09/2012	3918,1	45%
2138	FRONT DE NEIGE TAPIS	17/01/2013	63253,23	44%
2138	Variateur de vitesse teleski	26/07/2013	4 772,04	42%
2138	ENROULEUR BACHE TAPIS SKIEUR	03/04/2014	966,00	39%
2138	RESEAU ENNEIGEMENT ARTIFICIEL	03/04/2014	3561,49	39%
2138	RESEAU ENNEIGEMENT	05/03/2014	53443,09	39%
2138	DOMAINE SKIABLE - PISTE DE LUGE	27/04/2015	1 970,80	35%
2138	TVX GARAGE DAMEUSE 2002	26/10/2006	116717,36	69%
2138	TVX GARAGE DAMEUSE 2005	31/12/2005	3030,25	72%
2138	GARAGE A DAMEUSE	31/12/2006	834896,5	68%
2138	VARIATEUR TELESKI CUINAT	28/11/2013	11 134,76	40%
2138	RESEAU ENNEIGEMENT	05/03/2014	14380,08	39%
2152	TVX ENNEIGEMENT / GARAGE 2009	31/12/2009	2732,03	56%
2152	TVX ENNEIGEMENT / GARAGE 2008	31/12/2008	76608,75	60%
21538	Cable tapis skieur	16/12/2013	408,90	57%
21538	Achat tubes piste verte	16/12/2013	1089,83	57%
21538	Tubes piste verte	16/12/2013	935,27	57%
2158	DAMEUSE+TELESKI+TRAINEAU	15/10/1987	174 981,05	100%

2158	ENNEIGEMENT ARTIFICIEL+TELESKI	03/10/1996	43 777,07	100%
2158	CANONS A NEIGE	04/02/1997	121876,49	100%
2158	Reéalisation Teleski Front de neige	18/12/2013	156 078,00	57%
2158	DOMAINE SKIABLE - ACQUISITION DAMEUSE	26/07/2016	59 026,80	100%
2182	Publication avis d'appel à co Dameuse	10/08/2023	2264,18	7%
2184	EQUIPEMENTS DIVERS STOCKAGE PAIRES DE SKI	17/07/2018	1 528,08	68%
2188	ESPACE SKI RANDO CREATION MISE EN PLACE	14/11/2017	36 841,10	77%

Les amortissements à prendre en charge dans le cadre du contrat de concession au titre du transfert des biens de retour sont les suivants au titre des années à courir.

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
165	154	154	130	107	103	97	56	30	13	13					
194	363	260	832	992	745	462	503	478	848	542	8 761	7 654	4 987	1 450	567

# Annexe 8 : Biens de reprise

Selon le scénario et les lots qui auront été choisi par les candidat, une affectation des biens de retour sera établie en lien avec les besoins de chaque partie.

## 1 Biens de reprise : Diversification

Aucun matériel lié à une activité de diversification n'a été recensé.

## 2 Biens de reprise : Matériels roulants

VL Duster

VL Hilux

## 3 Biens de reprises : informatique

**Pb cohérence avec autre liste en biens de retour**

**Copieur en location**

**1 TV NEC P554 (Lumiplan) (statut) ?**

**1 PC Portable (Chef d'Exploitation) (indiqué bien propre SSDS)**

## 4 Biens de reprise : Radio et électronique

4.1 Canaux

4.2 Appareils

1 relais radio

Un poste fixe de radio

27 postes radio

## 5 Biens de reprise : autres matériels

**Lots tenues de travail** a priori siglé

# Annexe 9 : stock

Aucun stock

# Annexe 10 : potentiels économiques du projet

## 1 La parc de lits de Saint Colomban

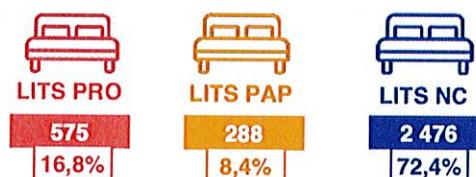
	HIVER	ÉTÉ
Lits marchands professionnels	lits	
Auberge hôtels	42	43
Résidence de tourisme	533	533
Camping		82
Lits marchands non-professionnels	lits	
PàP	288	234
Lits non-marchands	2 518	2434
<b>TOTAL LITS</b>	<b>3 381</b>	<b>3 327</b>

Sources : G2A , des écart relevés sur le nombre de résidences secondaires avec INSEE 2023

### Les nuitées estimées

- Lits marchands professionnels : 41 à 43% de remplissage sur 100 jours de saison
- Lits marchands : 28 à 33% de remplissage
- Lits non-marchands : 14% de remplissage
- sur une saison de 99 jours, courant du 16/12 au 24/03

### REPARTITION DES LITS STATION



Un total de 67 à 68 000 nuitées sur la période d'ouverture du DS avec un total inférieur au calcul de G2A (81 000) avec application des ratios de G2A aux lits et à la saison 16/12-24/03

- Lits marchands : 32 à 33 000 selon nombre lits x remplissage x durée saison
- Lits non-marchands : 34 à 35 000 selon nombre lits x nombre nuitées par lit

Actuellement une faible conversion des nuitées en JS

- Les JS sont actuellement estimées à 15 500 JS réparties
  - en 3 640 JS excursionnistes
  - et 11 860 JS touristes
  - La conversion estimée des nuitées touristes en JS est de l'ordre de 17 à 18%
  - 11 900 JS/ 67 à 68 000 nuitées
- **Soit un taux très faible**
  - plutôt de l'ordre de 30-35% dans les stations petites et moyennes et de 50 à 65% dans les stations d'altitude

La question de la typologie des clients est ici fondamentale, notamment compte tenu du poids des résidents secondaires

Il convient maintenant de considérer les gains potentiels que pourraient générer le projet de liaison par télécabine

- auprès de la clientèle de touristes en séjour

– auprès de la clientèle excursionniste

Plusieurs variables sont à considérer

- 1- Un meilleur remplissage des lits avec l'objectif de rattraper les taux observés en stations comparables
  - Lits professionnels : passer de 41 à 43% de remplissage, à 50-55%
  - Lits marchands : passer de 28 à 33% de remplissage, à 45-50%
  - Mise en marché, confort, rapport qualité/prix, dynamique commerciale, etc.
- 2- Une meilleure transformation des nuitées en JS
  - passer de 17-18% à 30-35% en stations comparables

Les gains potentiels par rapport au 15 500 JS actuels sont de :

- + 4 442 JS si meilleur remplissage mais pas meilleure conversion
- +8 435 si pas meilleur remplissage mais meilleure conversion
- + 16 049 si meilleur remplissage ET meilleure conversion

Mais l'attractivité du domaine skiable est également liée à l'attractivité globale de la station qui présente des points forts

- Un cadre authentique de village de montagne
- Un urbanisme et des hébergements dans de petits ensembles

Mais aussi des points faibles

- une offre urbanistique et de service divergente avec les attentes traditionnelles (offre piétonne, diversité des commerces, animation, sans voiture)
- Un manque d'activités de diversification

L'augmentation du volume de nuitées par l'amélioration du remplissage des lits marchands

- Le potentiel de remplissage est directement connecté à la satisfaction des dispositifs complémentaires de l'offre proposée dans le projet

Une question globale doit être posée sur le modèle de développement de la station

À titre indicatif, la remontée du remplissage potentiel pourrait être de

- Lits marchands professionnels : passer de 41 à 43% de remplissage, à 50-55%
- Lits marchands : passer de 28 à 33% de remplissage, à 45-50%

L'augmentation du volume de nuitées par l'amélioration du remplissage des lits non-marchands nécessite un travail d'information et de mobilisation des propriétaires

- Lits non-marchands : passer de 14% de remplissage à 20%

Un gain potentiel global de l'ordre de 25 à 26 000 nuitées

Gains potentiels	Nx taux remplissage	Nb nuitées/lit	Total nuitées	Gains //actuel
Remplissage marchands pro	52,00%	51,48	29 601	6 433
Remplissage marchands	47,00%	46,53	13 401	3 992
Remplissage non marchands	20%	19,8	49 856	14 957
<b>TOTAL</b>			<b>94 284</b>	<b>25 381</b>

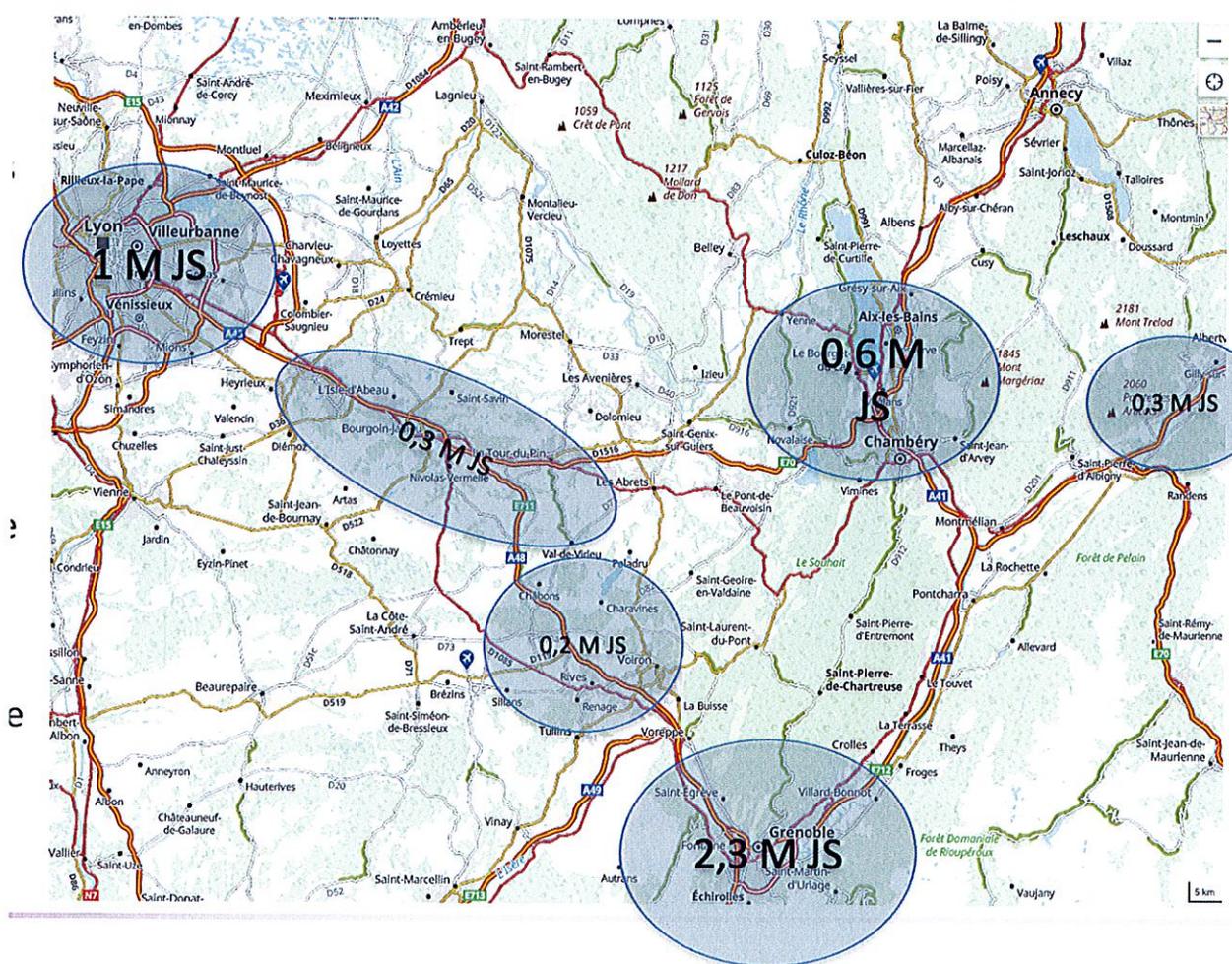




### 3 Les potentiels des marchés excursionnistes

#### 3.1 Les marchés émetteurs de proximité

Nous avons pu recenser 4,7 M de journées skieurs sur le ski de journée à 1h30 de Saint Colomban des villards, mais il s'agit d'un marché disputé entre de nombreuses stations



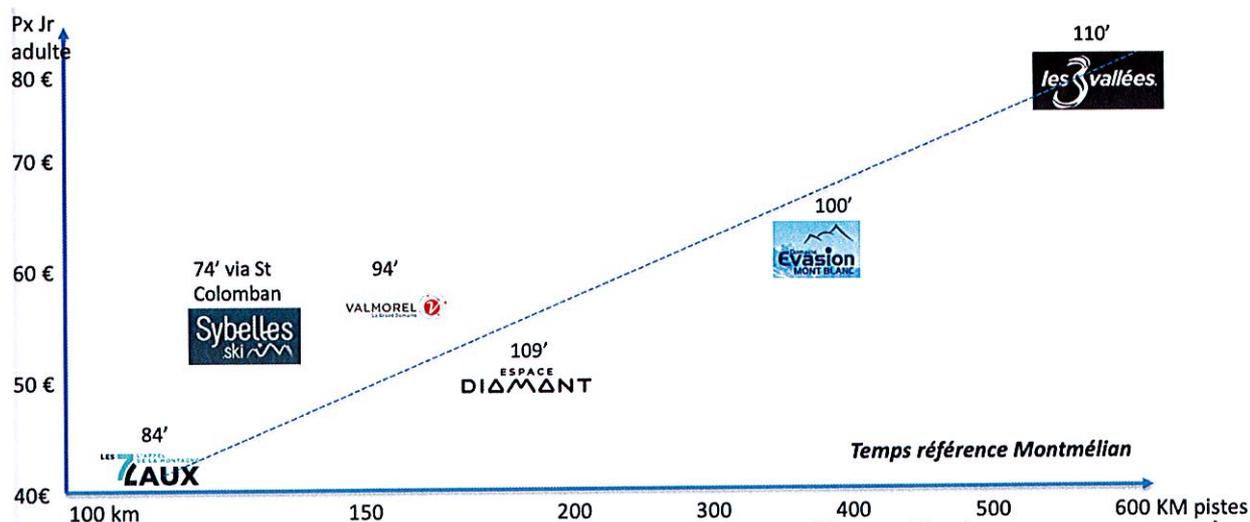
Source : enquête HSC/SFR 2017/18

Nous utilisons un graphique présentant le rapport entre le prix du forfait journée adulte sans remise et la taille du domaine

Le rapport domaine/prix des Sybelles se situe en léger décalage par rapport à l'axe 7 Laux - 3 vallées avec Valmorel Grand Domaine.

son rapport prix/prestation est plutôt désavantageux sans politique incitative sur la proximité.  
A noter l'offre du samedi à 29€ au lieu de 58,10€

Par contre le temps d'accès en voiture sera attractif via Saint Colomban (-10'// la Toussuire)  
Le futur TC réduit de 20 mn le temps d'accès au cœur du domaine



L'accès via Saint Colomban sera parmi les plus rapides pour arriver au cœur du domaine ce qui lui offre d'incontestables potentiels de croissance de part de marché.

Il y a également des leviers potentiels avec une offre prix spécifique possible, grâce à l'indépendance des recettes (pas de répartition).

	Trajet depuis Montmélian	Et au cœur du domaine	Domaine	Tarif
Sybelles via Saint Colomban	52 mn	94mn	130 km	56,40 €
Sybelles via La Toussuire	61 mn	91 mn	130 km	56,40 €
Valmorel Grand Domaine via St François Longchamp	54 mn	94 mn	165 km	55,50 €
3 vallées via Courchevel	61 mn	110 mn	601 km	75,00 €
Espace Diamant via Flumet	54 mn	109 mn	192 km	47,50 €
Évasion Mont Blanc via Megève	69 mn	100 mn	400 km	59,50 €
Les Sept Laux	64 mn	84 mn	120 km	41,00 €

Le raccourcissement du temps d'arrivée au cœur des Sybelles place St Colomban à égalité avec la Toussuire les bouchons en moins. Le temps d'accès est un critère significatif du choix d'une station avec l'impact du prix (ex : 28€ adulte/samedi) et de la météo.

Le volume de JS pourrait progresser de 3 500 JS actuellement dont les habitants de grande proximité à 25 - 35 000 JS potentiellement soit 0,07% de part de marché

### 3.2 Les capacités de stationnement



Nous avons observé sur des sites de montagne en été et hiver des performances comme 15% des nuitées été et hiver converties en montées de RM pour accéder à des animations, des points de vue, des aménagements globalement non sportifs hors VTT et Dévalkart

- avec des consommations qui font parties des services rendus et génèrent des recettes complémentaires (40% bar et 10-15% restauration)

Les potentiels à St Colomban

- de 10 000 à 14 000 montées été et autant l' hiver
- un potentiel de recettes supplémentaires de l'ordre de 160 à 240 k€ en RM
- un potentiel de 210 à 240 k€ en bar restauration

2024

COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION



# **SSDS Régie intéressée Saint Colomban des Villards**

## **COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION**

Rapport annuel 1<sup>er</sup> juin 2024

<b>1</b>	<b>ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA DSP SUR L'EXERCICE CLOS AU 30 NOVEMBRE 2023</b>	<b>4</b>
1.1	Données générales sur la saison hiver 2022/2023 .....	4
1.2	Entretien des équipements .....	4
1.3	Investissements.....	5
1.4	Compte de résultat définitif exercice 2022/2023 .....	5
1.5	Conclusion CRAC.....	6
<b>2</b>	<b>SAISON D'EXPLOITATION 2023 / 2024</b>	<b>7</b>
2.1	Déroulement de la saison .....	7
2.2	Pistes .....	7
2.3	Données appareils R.M. hiver 2023/2024 .....	9
2.4	Gestion des ressources humaines .....	13
<b>3.</b>	<b>ANALYSE COMMERCIALE</b>	<b>18</b>
3.1	Données billetterie .....	18
3.2	B to C .....	18
3.3	B to B .....	19
3.4	Communication et actions de promotions .....	20
3.5	Réclamation clients .....	21
3.6	Domaine relié Sybelles.....	23
3.7	Service ventes - billetterie.....	25
<b>4.</b>	<b>BUDGET 2023-2024</b>	<b>26</b>
<b>5.</b>	<b>PERSPECTIVES</b>	<b>28</b>
5.1	Suivi de la DSP .....	28
5.2	Projets à venir .....	28
5.3	Préparation de la saison 2024-2025 .....	29
<b>6.</b>	<b>CONCLUSION SUR LES PERSPECTIVES 2023-2024</b>	<b>30</b>

## **ANNEXES**

1. Bilan de l'exercice clos au 30.11.2023
2. Comptes rendus réglementaires : bilatérale STRMTG, planning des contrôles réglementaires, rapport audit SGS
3. Arrêté préfectoral sur les prélèvement en eau
4. Rapport Climsnow
5. Rendu étude Saulnier Conseil
6. Factures impayées

# 1 Analyse du fonctionnement de la DSP sur l'exercice clos au 30 novembre 2023

## **1.1 Données générales sur la saison hiver 2022/2023**

Nous avons subi 10 jours de fermeture sur la saison précédente.

Sur le plan des ressources humaines, 27 saisonniers ont été embauchés :

- Pour le service vente : 2 saisonniers à temps plein ;
- Pour le service des pistes : 7 à temps plein (dont 1 patrouilleur) ;
- Pour le service RM : 12 à temps plein, 1 à temps partiel et 1 renfort vacances de février ;
- Pour le service damage : le recrutement a été compliqué. Un des salariés à temps plein a été déclaré inapte par le médecin du travail suite à la visite médicale d'embauche demandée par l'employeur. 1 salarié a été embauché pour pallier le manque et 1 saisonnier de Saint Colomban a accepté de modifier son contrat en 2 temps partiels afin de prêter main forte à Albiez.

La journée d'accueil s'est déroulée le 12 décembre, avec les formations aux postes.

D'autres formations ont eu lieu, dont l'éco-conduite, l'incendie et l'évacuation des téléportés.

Lors de la saison 2022/2023, un accident de travail significatif s'est produit en fin de saison et a eu des répercussions sur l'ensemble des équipes. Un dameur, en conduite lors d'un PIDA a dévalé une piste et la dameuse s'est retournée. Heureusement, sans grave conséquence pour son intégrité physique, mais avec une remise en question quant au suivi des procédures et consignes de sécurité. La machine a été détruite lors de l'accident.

La mise à jour du document unique, et des formations plus poussées lors des journées d'intégration seront à privilégier pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir, et que l'ensemble des salariés ait une réelle connaissance des risques liés à leur activité respective en cas de non-respect des procédures de sécurité.

Courant janvier 2023, plusieurs réunions se sont tenues concernant le vote du nouvel accord d'entreprise arrivé à échéance. Les négociations ont été difficiles avec comme point fort de demande des salariés l'augmentation de la majoration des heures supplémentaires.

Le premier projet proposé au vote le 06 février 2023 a été sanctionné par un « non » significatif. Quelques ajustements ont été apportés et le nouvel accord a été validé, à l'unanimité, et signé le 07 mars 2023. Pendant ce laps de temps, il a fallu suivre strictement la convention collective et payer les heures supplémentaires effectuées jusque-là, conformément aux taux de majoration spécifiés, ce qui a entraîné une hausse de la masse salariale.

L'accord mis en place est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 06 mars 2026.

## **1.2 Entretien des équipements**

Les principales opérations exécutées lors de la saison de maintenance remontées mécaniques de l'exercice 2022-2023 sont rappelées ci-après :

- Révision du réducteur TS Bellard
- Modification TS Bellard pour autorisation exploitation descente, sécurité blocage galets + portillons débarquement G1
- Réfection de 35 galets TS Bellard
- Réfection arbre lent et couronne réducteur TS Ormet (restera l'accouplement réducteur/poulie non reçu à faire au printemps 2024)
- Raccourcissement estacade TS ORMET
- Réfection de 25 galets TS ORMET
- Réfection de 50 galets TS Charmettes

Pour des raisons budgétaires, on note qu'un retard marqué en maintenance préventive avait été pris sur le suivi des balanciers de télésiège ; ce qui a été majoritairement rattrapé durant la saison de maintenance 23.

- Remplacement 100 mètre de câble sur TK Cuinat
- Remplacement des haubans du P2 CATEX
- Pose drain d'évacuation eau sur piste plan fins
  
- Changement des 2 trains de chenilles sur LW standard
- Envoi en révision des pompes de l'usine à neige
- Envoi en rétrofit de 30% des vannes d'enneigeurs

Comme chaque saison estivale, l'ensemble des appareils du périmètre de la DSP est vu en visite annuelle (VA). Pour chaque appareil, une visite approfondie des gares et de la ligne est réalisée par nos équipes de maintenance. Chaque appareil possède un cahier de suivi de maintenance qui est personnalisé selon les recommandations du STRMTG, les pathologies connues, les retours d'expérience de l'exploitation hivernale... Tous les ans, la conformité réglementaire des téléportés est visée par un TIA (technicien d'inspection annuelle).

Un audit du SGS a été réalisé en novembre 2023, portant principalement sur la maintenance estivale. Une non-conformité a été relevée « L'exploitant ne réalise pas la vérification périodique des outils de mesure et de contrôle utilisés lors des tâches de maintenance, avec un impact potentiel sur la sécurité (clé dynamométrique, pied à coulisse... » Pour la préparation de la maintenance 2024, cette vérification annuelle est programmée le 24/05/2024.

### **1.3 Investissements**

Suite à l'accident de damage, la commune a procédé au remplacement de la machine de damage treuil.

### **1.4 Compte de résultat définitif exercice 2022/2023**

Les recettes totales du domaine skiable s'élèvent à 652 k€ HT en retrait de -10 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont en hausse passant de 712 k€ à 810 k€ en 22/23 (+14 %). Les principales variations sont imputables au poste d'équipement du personnel (remplacement des tenues), d'entretien des remontées mécaniques (passant de 134 k€ à 180 k€) et entretien du réseau neige.

Par ailleurs, le poste électricité a fortement progressé (+ 50 %). Pour autant, EDF a effectué durant l'hiver 2024 un important rattrapage de facturation (voir au chapitre 4) ; il est donc possible que ce compte de résultat ne traduise pas fidèlement le poste de consommation électrique.

La masse salariale globale est stable passant de 539 k€ pour l'exercice 22/23 contre 518 k€ l'année précédente (+4 %) malgré la revalorisation annuelle des salaires.

La subvention d'équilibre versée par la commune dans le cadre de la régie intéressée est en hausse de +46 % passant de 417 k€ pour l'exercice 21/22 à 595 k€ pour l'exercice clos au 30/11/2023. La contribution du domaine relié Sybelles est de 111 k€ contre 125 k€ l'hiver précédent (voir méthodologie de calcul au chapitre 3.63.6).

## **1.5 Conclusion CRAC**

Bien que la commune ne possède plus en ce moment de prêt directement imputé sur le domaine skiable, il faut mettre en perspective la lecture des comptes de la Régie Intéressée qui ne tiennent pas compte des emprunts, ni des amortissements propres au domaine skiable. Pour ce faire il convient de rapprocher ces éléments au budget annexe de la commune qui présente la réalité des comptes du domaine skiable. Par exemple, le remplacement de la machine treuil n'apparaît pas dans les comptes SSDS.

Les appareils âgés et le gel des investissements de maintien à niveau du domaine skiable vont conduire à tendre les comptes à la reprise des investissements. En effet, il est courant de constater sur les domaines skiabiles un endettement de l'ordre de 30 % pour financer les investissements. Cette valeur représenterait à minima 420 k€ de contribution d'intérêts et amortissements sur le périmètre actuel (produits d'exploitation à 1,4 M€ dans la plaquette).

En d'autres termes, sur le périmètre actuel il serait nécessaire de multiplier par x2,5 les recettes pour pérenniser les comptes du domaine skiable (ou revoir profondément la structure de charges).

Il convient également de souligner que le mode de gestion à l'économie maximale pour tendre au petit équilibre n'est pas souhaitable pour la pérennité du site. En effet, la bonne gestion budgétaire du site ne doit pas conduire à des impasses sur l'entretien, le maintien à niveau de nos équipements et leur remplacement. Nous souhaitons maintenir à niveau constant et sans dégradation l'ensemble des équipements du domaine skiable qui nécessitent un renouvellement annuel récurrent ; aujourd'hui faiblement exécuté.

## 2 Saison d'exploitation 2023 / 2024

### 2.1 Déroulement de la saison

Compte tenu des faibles précipitations neigeuses et du peu de neige de culture produite, les dates prévisionnelles d'ouverture du domaine skiable n'ont malheureusement pas pu être tenues. Pour rappel les dates initiales d'ouverture programmées s'étendaient du 16/12/2023 au 24/03/2024.

La saison fut particulièrement difficile et « hachée » :

- ➔ Ouverture retardée au 8 janvier 2024 au lieu du 23 décembre 2023
- ➔ Fermeture en pleine vacances scolaires du 19/02/2024 au 27/02/2024
- ➔ Fermeture définitive de la saison le 10 mars 2024

Finalement le domaine skiable a été ouvert 44 jours puis 13 jours soit 57 jours au total. Il y a donc 41 jours d'exploitation manquants par rapport aux accords du domaine relié ; ce qui représente un impact financier important.

**Le chiffre d'affaires diminue de -30% par rapport à 2022-2023 et -35 % par rapport à la moyenne des 2 dernières saisons.**

La période des vacances de février représente 42 % du CA annuel.

Les journées skieurs payantes s'élèvent à 15.446 à comparer aux 24.000 en moyenne sur les 2 saisons précédentes (-35 %).

### 2.2 Pistes

#### La neige de culture

L'extrême fragilité du réseau de neige de culture représente le principal point noir qui pénalise la fiabilité d'exploitation du domaine skiable.

Bien que relativement structuré sur le plan du nombre d'enneigeurs et leur répartition, plusieurs facteurs combinés conduisent à réduire l'efficacité de production de neige :

- L'arrêté préfectoral de 2001 (voir Annexes) cadre entre autres, le volume maximal prélevé à 39.000 m<sup>3</sup> et limite strictement les périodes de prélèvement de décembre à février
- Le prélèvement d'eau brute se fait au fil de l'eau et peut être interrompu pour des raisons de turbidité élevée
- Le système de filtration est très sommaire et l'eau n'est pas décantée avant pompage
- Aucune capacité de stockage d'eau ne permet d'avoir un stock tampon en amont de l'usine de production

Techniquement, les capacités de l'installation de neige restent donc très faibles. Pour illustrer, le débit actuel de l'installation est de 2x100 m<sup>3</sup>/h soit 200 m<sup>3</sup>/h pour 62 enneigeurs repartis sur le domaine skiable. Dans la meilleure des configurations nous ne pouvons pas faire fonctionner plus de la moitié des enneigeurs simultanément. Avec le débit actuel, il faut déjà 195 heures de froid pour mettre en production 39.000 m<sup>3</sup> sans compter le fait que le stockage d'eau est nul.

De plus, l'arrêté préfectoral bride de facto les capacités de production car les besoins individuels en eau pour chaque enneigeur s'élèvent habituellement sur un domaine skiable à plus ou moins 1.000 m<sup>3</sup> (variable selon l'exposition, la configuration terrain ou l'espacement avec le prochain enneigeur...). C'est-à-dire qu'un plan de production complet de 39.000 m<sup>3</sup> entraîne forcément des impasses sur les productions de certains secteurs ; l'autorisation minimale théorique devrait être aujourd'hui de 62.000 m<sup>3</sup> (40 % trop basse !).

En projection long terme avec l'évolution des températures et les besoins en eau pour compenser une fonte accrue (voir p17 et p18 du rapport Climsnow en Annexes), les études météo indiquent une hausse des besoins en eau de +60% sous RCP8.5 soit un besoin estimé de 100.000 m<sup>3</sup> si l'on souhaite faire produire convenablement les 62 enneigeurs implantés du périmètre actuel. Le débit instantané de mise en production devrait être porté à 1.400 m<sup>3</sup>/h pour exécuter ce plan de production sous 72 heures. Ces modifications bien que techniquement possibles semblent hors de portée sur le plan financier et administratif. Il conviendrait alors de cibler les campagnes et rationaliser les points de production pour l'exploitation.

En synthèse, la mise en production du réseau de neige ne dépend pas seulement des températures extérieures mais des paramètres cumulés de calendrier, débit du cours d'eau, et turbidité le jour précis où les températures seraient favorables. Ces contraintes entraînent une faible production de neige et pénalisent fortement les amplitudes d'ouverture du domaine skiable.

### **Le service des pistes**

Le service des pistes a réalisé cet hiver 17 secours contre 40 l'an dernier. Aucun soutien hélicoptéré n'a été sollicité. Nos équipes n'ont pas été déclenchées pour des recherches de personnes égarées ou avalanches...

Concernant les déclenchements préventifs d'avalanche, le service des pistes a exécuté 9 PIDA, dont deux avec tir de corniches pour un total de 55 tirs et 115kg d'explosifs passés. Pour mémoire lors de la saison 2022/2023 : 10 PIDA réalisés, 0 tir de corniche pour un total 99 tirs et environ 170kg d'explosifs utilisés.

Le PIDA du site est particulièrement exposé et difficile lorsque qu'il faut déclencher le sommet du col de Bellard dont l'accès se fait par le haut. Les équipes doivent attendre le soutien des équipes de damage du domaine relié pour accéder au sommet de Saint Colomban. Cette manœuvre engendre un délai d'intervention de 24h le temps d'organiser le tir de la corniche et expose nos équipiers. La difficulté du PIDA est particulièrement élevée à l'image du télésiège de Charmettes exposé à de nombreux points de tirs.

L'équipe des pistes est constituée de 6 personnes en plus du chef des pistes et son adjoint. Nous n'avons pas accueilli de stagiaire cette année. L'équipe des pistes est dimensionnée au regard des enjeux naturels

Les faits marquants sont liés à la météo très défavorable pour tous, engendrant un manque de neige naturelle et un manque de neige de culture, fortement pénalisante pour l'exploitation. Le service des pistes a dû produire des journées continues de corvée à la pelle pour faire durer le plus longtemps les pistes et l'ouverture des remontées mécaniques.

Pour le prévisionnel de travaux de pistes, il y a réel enjeu sécuritaire pour l'entretien de la passerelle qui enjambe le Nantchenu (fin de la piste Ormet bleue) :

- Les crues automnales ont rogné le lit du torrent et il faudrait éviter de déchausser les semelles béton des piles du pont
- Le bois de la passerelle est complètement pourri ce qui représente un réel danger pour nos salariés comme pour les clients. Ce danger subsiste également l'été, hors période d'exploitation du domaine skiable.

### **Le damage**

Le service damage est constitué de 2 machines : une standard et une treuil, remplacée en 2023 suite à l'accident grave de fin de saison 22/23.

Outre les problématiques liées au manque de neige naturelle et de culture, la saison de damage a été particulièrement difficile sur le plan social. Le dameur impliqué dans l'accident de damage n'a pas souhaité se plier aux règles de sécurité et d'organisation mises en place. Il a donc préféré démissionner début février 24 et le second dameur en poste a effectué la même démarche quelques semaines après. Ces deux démissions ont entraîné une carence totale de dameur en pleine saison d'exploitation. Nous avons donc eu recours à des prestataires extérieurs pour assurer les postes de damage sur les jours d'ouverture.

Au-delà du social, les problématiques d'organisation ont aussi été fortement impactées par le manque de neige. Il était impossible de redescendre jusqu'au garage dameuse pour réaliser les pleins des machines ou de la maintenance courante (les machines auraient dû rouler dans la terre et souiller le peu de neige skiable disponible). Nous avons donc laissé les machines en partie haute du domaine skiable : les conducteurs de machines montaient en 4x4 rejoindre les machines, et les pisteurs devaient faire les pleins des dameuses au jerrycan !

Tous les jours, un plan de damage est édité par le chef des pistes ou son adjoint pour définir le menu de travail de la nuit et flécher les chantiers spécifiques aux dameurs.

Voici le tableau récapitulatif des heures effectuées par machine en 23/24 :

Machine	Heures hiver 2023-2024	Cumul
LW Standard	147	7.076
LEP Treuil	285	285
<b>TOTAL</b>	<b>432 heures</b>	-

La consommation de GNR s'élève à 14.478 L.

Durant l'hiver nous avons connu 6 pannes sur les machines.

Les pannes principales sont rappelées ci-dessous :

- LW: Changement tambours fraise + coulisseau bras fraise
- LEP: Problème de tension ayant entraîné un déchenillage lors d'un chantier de bullage (pris en charge par Prinoth)

### **2.3 Données appareils R.M. hiver 2023/2024**

Le domaine skiable est régulièrement audité pour vérifier sa conformité réglementaire et la compétence des équipes au regard des exigences requises pour exploiter des équipements de transports de personnes par câble. Un service dédié de la DDT, le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) est en relation continue avec le domaine skiable.

Des réunions régulières sont tenues avec les services du STRMTG et l'ensemble des éléments réglementaires requis sont téléversés sur la plateforme dématérialisée dédiée nommée CAIRN. La base de données CAIRN (pour catalogue informatique des remontées mécaniques nationales) contient les caractéristiques techniques et administratives de toutes les remontées mécaniques.

Chaque année une réunion est tenue entre l'exploitant du domaine skiable et le STRMTG, la dernière date du 8 avril 2024 (voir compte rendu en Annexes). Cette réunion est l'occasion de faire le pointage des conformités réglementaires, des audits effectués, des récolements de GI et des pathologies connues dans la profession.

Les équipes du STRMTG ont procédé à une visite en exploitation le 01/02/2024, aucune non-conformité ni commentaires ni ont été relevés.

Le site dispose d'un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) et en assure en interne l'administration et son animation. Le dernier audit du SGS date du 8 mars 2024 (voir rapport d'audit complet en Annexes). Le SGS est un point réglementaire structurant et les rapports d'audit sont visés par le STRMTG.

Le rapport conclut que « Des actions ont été menées afin de répondre aux observations issues du précédent contrôle périodique. Au vu des éléments observés lors du contrôle périodique, l'exploitant remplit les conditions fixées à l'article 44 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié, relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques, pour réaliser des opérations de maintenance pluriannuelle, sous couvert de son système de gestion de la sécurité. Le contrôle périodique a mis en évidence une non-conformité d'application qui n'a pas d'impact direct sur la sécurité des installations et de l'exploitation. Il a permis d'identifier quelques points de vigilance, qui appellent une attention particulière, voire une action d'amélioration »

L'audit souligne le turn-over marqué sur le poste de Direction et relève :

- 1 point fort remarquable
- 1 non-conformité d'application sans impact sécuritaire (le courrier de décision d'affectation des missions de la sécurité n'a pas été mis à jour depuis 2022)
- 2 points sensibles (dont certains ont déjà été levés)
- 1 piste de progrès

L'entreprise apportera dans les semaines à venir les réponses aux points d'amélioration proposés par l'auditeur.

Le détail des passages et des ouvertures par appareil est présenté ci-dessous.

SSDS Régie Intéressée Saint-Colomban-Des-Villards	Nombre de passages							TOTAL
	Tapis Ourson	TK Epinette	Rogem	TK Cuinat	TSF Ormet	TSF Charmette	TSF Bellard	
Semaine du 16/12 au 22/12/2023								0
Semaine du 23/12 au 29/12/2023					195			195
Semaine du 30/12 au 05/01/2024								0
Semaine du 06/01 au 12/01/2024	1844	1146		3709	1155	2055	1323	11232
Semaine du 13/01 au 19/01/2024	4873	2718		4219	1838	2921	1543	18112
Semaine du 20/01 au 26/01/2024	3238	861		6951	2631	4410	3789	21880
Semaine du 27/01 au 02/02/2024	1102	797		8556	4020	3997	3745	22217
Semaine du 03/02 au 09/02/2024	2905	2773		6022	4926	3473	4870	24969
Semaine du 10/02 au 16/02/2024	4594	5048		6813	6190	3632	5436	31713
Semaine du 17/02 au 23/02/2024	30	25		858	469	450	2024	3856
Semaine du 24/02 au 01/03/2024				5078	708	1819	2619	10224
Semaine du 02/03 au 08/03/2024				7847	1058	1779	4812	15496
Semaine du 09/03 au 15/03/2024				694	62	131	481	1368
Semaine du 16/03 au 22/03/2024								0
Semaine du 23/03 au 29/03/2024								0
							<b>Total saison</b>	<b>161262</b>

Nous avons transporté au total 161.262 personnes durant l'hiver 2023-2024 ce qui est très peu au regard de la capacité des appareils.

Les différentes pannes des appareils sont détaillées dans le tableau ci-après :

N° Ecart	Appareil concerné	Date	Origine	Constats / Ecart
1	Ormet	21/12/2023	Conducteur	Comptage portillon 1 ne compte pas
2	Charmette	11/01/2024	Conducteur	Disfonctionnement cadencement portillons
3	Bellard	15/01/2024	Conducteur	Bruits + chaleur réducteur
4	Cuinat	15/01/2024	Julien	Groupe sécu, carré se décale vers la gauche
5	Cuinat	18/01/2024	Marec	Une courroie moteur détendue
6	Tapis	20/01/2024	Marec	Feu cadenceur disfonctionne clignote au vert (tapis)
7	Charmette	08/02/2024	Nicolas	Paires défectueuse, défaut Bouton stop station retour, plus vitesse bloqué en V1 (1,5m/s)
8	Bellard	08/02/2024	Conducteur	Défaut isolement 24V
9	Bellard	16/02/2024	Conducteur	Rupture câble accélérateur thermique
10	Ormet	02/03/2024	Conducteur	P3 SP, tige ressort rondelle belleville desserrée

La panne la plus importante concerne l'écart n°7. Nous avons procédé à une évacuation ligne shuntée vers 15h00, puis réparé en réaffectant le multipaire (durée de panne 1h00 avec reprise d'exploitation en mode normale le lendemain).

Durant la saison 23/24 nous n'avons pas connu de panne RM significative impactant l'exploitation, hormis la cabane de conduite de Charmette déplacée par une machine de damage. Toutefois cette panne n'a pas eu d'impact significatif étant heureusement intervenue le jour de fermeture de l'appareil et il n'y a pas eu de dégâts sur les armoires électriques de l'appareil.

### SAISON DE MAINTENANCE 2024

Sur le plan réglementaire, la saison de maintenance 2024 est relativement calme si l'on considère les dates à échéance des GI sans étalement. C'est une grille de lecture biaisée si l'on considère les GI à venir à partir de 2025 et le fait que nous n'optimisons pas les démontages des véhicules de Charmette (radio complète du câble en 2024 puis GI des véhicules en 2025).

Le tableau théorique des opérations réglementaires est disponible en Annexes. Ce tableau présente les principales dates à venir – sous réserve de validation avec les services de tutelle du STRMTG. Ce tableau permet de donner une tendance des programmations à venir. Toutefois, seules la réunion bilatérale avec les services du STRMTG et la validation des programmes de maintenance font foi pour valider les opérations de maintenance.

L'âge important des appareils entraîne des cycles de GI raccourcis avec l'Ormet et Charmette qui sont en GI tous les 5 ans. A partir de 2028, les 3 téléportés (Ormet, Charmette, Bellard) seront en GI tous les 5 ans. Ces GI peuvent avoir un impact significatif sur les coûts de maintenance, qu'il convient d'anticiper dans une vision budgétaire pluriannuelle.

Hors les opérations de maintenance annuelle et les VA, les opérations de maintenance réglementaires sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

<u>Appareil</u>	<u>Opération</u>
TSF Ormet	Calibrage du zénis (simulateur de charges) Contrôle magnétoscopique de l'épaisseur du câble
TSF Charmette	Triennale 100 % des attaches Contrôle magnétoscopique du câble complet
TSF Bellard	Triennale 100 % des attaches Contrôle magnétoscopique du câble complet

Certains points techniques sans caractère réglementaire obligatoire méritent d'être soulignés :

- Tapis Ourson : le profil sur plan horizontal évolue au grès du mouvement du sol
- TK Epinette : de nombreux piétons traversent la piste de montée en exploitation lorsqu'ils sortent des hébergements ce qui souille la neige et perturbe les enfants sur la ligne de montée
- TK Rogemont : pas exploité et le profil de la piste de ski non terrassée nécessite des volumes de neige énormes pour combler les trous
- TSF Charmettes : configuration qui laisse très peu de marge pour le déplacement des attaches, paires défectueuses pouvant entraîner des pannes
- TK Cuinat : beaucoup de perches tordues du fait de l'aménagement de la bosse de lâcher mal profilée, usure de câble à contrôler pour statuer sur son éventuel remplacement

Hors les opérations réglementaires, nous envisageons d'exécuter les chantiers suivants sur les remontées :

- **TSF Ormet** : remplacement de la bride cannelée sur poulie motrice (prise en charge POMA car opération non finalisée l'année précédente pour cause de disponibilité pièce – voir au chapitre 1.2)

Il y a de réels choix stratégiques à opérer sur le plan de la maintenance pour optimiser les opérations d'entretien, tant sur le plan logistique que financier. Par exemple nous aurions pu anticiper la GI des véhicules de Charmettes pour éviter deux démontages consécutifs de la ligne : improductif, coûteux et usant pour les équipes.

A la fin de l'hiver 23-24, la collectivité a interrogé l'exploitant pour savoir s'il était pertinent d'exécuter l'I30 du TK de l'Ormet pour une remise en service. Nous avons effectué des visites techniques approfondies avec le responsable maintenance d'Albiez et relevons les principaux points suivants :

- CND de 100 % de l'appareil y compris la ligne
- Changement des roulements poulie motrice + poulie retour
- Remplacement des câbles de haubans/tension (obligatoire à 15 ans)
- Remplacement de l'armoire électrique HS et qui n'est plus aux normes par un modèle CE + remplacement du moteur en défaut d'isolement -> devis Jacquard 240408 du 08/04/2024 de 40.000 € HT sur ces deux opérations
- Réserves sur l'état du départ automatique + glissière
- Remise en état des perches
- Radio câble à prévoir
- Une réception complète avec second regard à prévoir avec le STRMTG
- Travaux de broyage à prévoir sur la piste

Cet appareil est actuellement non conforme à la réglementation et selon l'article L342-17 du code du tourisme sous couvert d'une suspension d'exploitation prononcée par le service « Sécurité Risques » de la DDT depuis le 17 décembre 2019 (ref 2019\_1230/STRMTG/SSR/MC), l'I30 débutée en 2017 n'ayant pas été finalisée.

Le montant global de remise en service s'estimerait alors approximativement à 80 k€ HT et les travaux s'apparentent à la reconstruction d'un appareil. Considérant l'état financier de la commune et des comptes du domaine skiable d'une part, les besoins de restructuration profonds et le projet de téléporté d'autre part, il ne paraît opportun d'allouer une telle somme pour cette opération. Si le projet de liaison aboutit ce secteur est inaccessible sous 3 ans, si le projet ne se concrétise pas ce secteur Ormet est non viable économiquement.

## Social

L'équipe des permanents est composée d'1 femme à temps partagé avec le domaine skiable d'Albiez (également géré par SSDS) et de 3 hommes à temps plein, pour une moyenne d'âge de 44 ans.

L'équipe de saisonniers était composée de 5 femmes (dont 1 à temps partiel) et de 21 hommes pour une moyenne d'âge de 36 ans.

Les femmes sont réparties, de façon égale, dans chaque service.

On notera le départ d'un dameur début janvier, la rupture de contrat de 2 autres dameurs et d'un ouvrier de maintenance fin janvier. Le damage a dû être pris en charge dans le cadre de prestations par des intervenants extérieurs mais résidents sur la commune.

Le manque de neige relevé sur le domaine a entraîné la fermeture pendant certaines périodes.

Lors des vacances de Noël, un dameur de Saint Colomban a prêté main forte au domaine skiable d'Albiez, alors en manque d'effectif. Il en a été de même sur les vacances de février avec le service des pistes. Les pisteurs de Saint Colomban se sont relayés de manière équitable afin de renforcer le service des pistes d'Albiez, et de pouvoir se maintenir en activité. Une refacturation des heures effectuées sera adressée à la régie d'Albiez.

A l'automne 2023, plusieurs réunions se sont tenues pour la préparation des élections des membres du CSE. Pour rappel, lors des élections précédentes, il y avait eu carence. Lors de la mise en place du calendrier, il a été convenu, en accord avec les syndicats, de fixer les dates de vote pendant la saison, afin d'avoir tous les salariés présents et de maintenir un dialogue social serein.

Le premier tour s'est déroulé le 06 février 2024, simultanément sur les 2 sites SSDS.

A l'issue de ce premier tour, les titulaires et suppléants de chacun des collèges ont été désignés, ce qui n'a pas donné lieu à un deuxième tour de vote.

Pour le collège « cadres et techniciens », 1 représentant de FO, salarié permanent a été désigné titulaire ;

Pour le collège « employés et ouvriers », 1 représentant CGT, saisonnier sur Albiez a été désigné titulaire.

Pour chaque collège 1 suppléant a été élu soit 2 personnes.

Une première réunion s'est tenue le 28 février et a permis de poser le cadre pour le déroulement des réunions suivantes, avec la possibilité, hors saison d'hiver, de les tenir en visio conférence. Le 19 mars 2024, une seconde réunion de clôture de saison s'est régulièrement tenue.

Les titulaires suivront la formation CSE obligatoire sur 5 jours repartis entre le printemps et l'automne ainsi que la formation « harcèlement » prévue sur une journée.

La saison compliquée en termes d'enneigement, et le manque de perspectives claires entraînent une interrogation réelle des salariés saisonniers et permanents quant à leur avenir sur le site. Des nouveaux départs de l'équipe des permanents est à prévoir dans les tous prochains mois. Cela pose le problème de la transmission du savoir et des compétences aujourd'hui mises à mal.

En fin de saison, les chefs de service et le directeur des opérations ont procédé aux entretiens professionnels de certains salariés :

- 1 Pour le service vente
- 2 Pour le service des pistes
- 6 Pour le service RM / maintenance

Ces entretiens ont pour but d'avoir un échange complet avec les salariés, sur le ressenti qu'ils ont vis-à-vis de l'entreprise, de l'employeur et des missions qui leurs sont confiées.

Le travail de fond de ces entretiens nous permet d'envisager un plan de formation, en ciblant les souhaits des salariés et les besoins de l'entreprise. Il faut rester vigilant sur la cohérence entre les 2 points car les fonds pouvant être alloués par l'OPCO EP sur le développement des compétences ont largement été réduits.

De manière générale, il en ressort une certaine inquiétude concernant l'avenir du domaine skiable et le manque de perspectives afin de pouvoir se projeter dans l'avenir. Les articles publics dans la presse nuisent fortement à la marque employeur et anéantissent les projections professionnelles à moyen terme. Ce déficit d'image entraîne un climat tendu chez les collaborateurs qui postulent à l'extérieur de l'entreprise pour sécuriser leur parcours et un emploi stable.

Le plan de formation envisagé est le suivant :

- Poursuivre la formation en maintenance pour le chef de secteur (peut-être à mutualiser avec les besoins du site d'Albiez).
- CQP pratique Conducteur TSF – Effectué le 04/04, mais examen non validé – Voir pour reprogrammer
- CQP Théorique Conducteur TSF
- Formation Skidata approfondie pour l'adjoint responsable des ventes à mutualiser avec la responsable adjointe d'Albiez.

Une newsletter interne a été mise en place et distribuée à l'ensemble des salariés dans le courant de la saison. Elle permet de les tenir informés des événements importants sur les 2 sites. Elle sera maintenue aussi en dehors de la saison.

Pour finir, un repas de fin de saison a été organisé avec les nouveaux propriétaires de l'auberge du coin avec l'ensemble du personnel et une participation de l'entreprise pour ce temps convivial.

## **Santé sécurité au travail**

L'ensemble des salariés permanents ont passé la visite médicale de contrôle à l'automne, avec une surveillance renforcée pour le personnel concerné. Les prochaines visites seront pour 2025. Les salariés du service damage, qui ont une surveillance renforcée, sont à jour, de même que le service des pistes. Les prochaines visites de contrôle se feront lors de l'hiver 2025/2026.

Il n'est pas toujours possible de faire passer la visite médicale d'embauche à l'ensemble des saisonniers, faute de disponibilité et de moyens humains à la médecine de travail. Dans ce cas, les saisonniers suivent des actions collectives de prévention et de formation.

Un référent QSE, salarié permanent, vient d'être chargé de reprendre le document unique et de mettre en place le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'améliorations des conditions de travail.

TF : 1 accident du travail a été signalé sur la saison, le taux TF est de 81,21 (pour 12 313 heures travaillées). Lors de la saison 2022/2023, nous avons eu 2 accidents de travail, soit un TF de 129,41 (pour 15 455 heures travaillées).

TG : 1 accident de travail avec arrêt a été signalé sur la saison, le taux TG est à 1,30 (16 jours perdus pour 12 313 heures travaillées).

Lors de la saison 2022/2023, nous avons eu 2 accidents de travail avec un total de 15 journées perdues, soit un TG de 0,97 (pour 15 455 heures travaillées).

Nous noterons 4 arrêts maladie sur l'ensemble de la saison, dont 2 significatifs :

- L'arrêt maladie prolongé d'un permanent de la maintenance qui en arrêt depuis le 08 mars 2024. Une visite auprès de la médecine du travail est prévue le 21 mai 2024.

Cet arrêt a entraîné l'embauche, en contrat de remplacement, d'un salarié saisonnier pour pouvoir avancer les travaux de maintenance du mieux possible, et ce, dans le but de respecter les délais impartis.

- L'arrêt d'un dameur début janvier, qui, blessé pendant un conflit hors travail, n'a pas été en capacité de poursuivre la saison.

## 3. Analyse commerciale

### 3.1 Données billetterie

Le tableau ci-après présente les données CA TTC tous produits confondus, les Journées skieurs payantes (JS) ainsi que le nombre de titres vendus sur les 3 dernières saisons.

	23/24				22/23			21/22		
	CA	Evol CA N-1	JS	Titres	CA	JS	Titres	CA	JS	Titres
CA TTC Global tous produits assurance keycard inclus	467 288,00 €	-30,00%	15446	10 320	667 560,00 €	21 733	15 937	774 776 €	26 033	14 627

\*journée skieur payante

Ces chiffres sont le reflet des conditions d'enneigement très faible qui marque cette saison.

Pour rappel :

- Ouverture retardée au 8 janvier 2024
- Fermeture du 19/02/2024 au 27/02/2024
- Fermeture définitive le 10 mars 2024

Les chiffres sont donc difficilement comparables avec les années antérieures.

Le chiffre d'affaires diminue de -30% par rapport à 2022-2023 et -35 % par rapport à la moyenne des 2 dernières saisons.

### 3.2 B to C

Le tableau ci-après présente les Chiffres sur le segment de clientèle B2C sur les 3 dernières saisons.

*Nous considérons le B2C, tous les clients qui achètent au tarif public en caisses ou sur le web sans passer par un TO ou autres revendeurs.*

Les Chiffres de cette année ne peuvent être comparés objectivement avec les précédentes saisons en raison des fermetures partielles ou totales qui ont rythmé l'hiver.

Nous notons tout de même, que la clientèle de séjour (6 jours et plus) s'est relativement maintenue si l'on ramène le nombre de journées skieurs au nombre de jours d'ouverture globale de la saison.

		23/24				22/23			21/22		
		CA	JS	Evol CA	Titres	CA 22/23	JS	Titres	CA 21/22	JS	Titres
SYBELLES	6 jours	118 949,00 €	2 748	-45%	458	215 175 €	5 580	930	186 666 €	5 142	857
	2 au 5 jours	43 028,60 €	881	22%	295	35 403 €	763	240	52 146 €	1 179	368
	7 jours et plus	9 264,00 €	226	-57%	29	21 380 €	605	83	22 614 €	658	87
	1 jours Sybelles	65 488,70 €	1 245	-24%	1 245	85 702 €	1 801	1 801	102 655 €	2 286	2 286
	4 heures Sybelles	12 836,20 €	261	-43%	261	22 476 €	512	512	20 040 €	483	483
	Saison	32 918,50 €	2 750	-12%	110	37 259 €	3 225	129	30 396 €	3 025	121
ST COL	1 jour Evolution	4 631,60 €	105	-83%	105	27 193 €	727	727	47 725 €	1 357	1 357
	4h Evolution	10 173,50 €	257	-82%	257	57 124 €	1 727	1 727	60 823 €	1 907	1 907
	Initiation	6 312,90 €	363	-70%	363	21 273 €	1 359	1 359	78 919 €	3 646	3 646
	Samedi	19 461,80 €	674	-51%	674	39 922 €	1 521	1 521	46 451 €	1 920	1 920
	Skiogrande	4 425,20 €				28 094,00 €					

Total Public	323 064,80 €	9 510
--------------	--------------	-------

562 907,40 €	17 820
--------------	--------

648 435,30 €	21 603
--------------	--------

CA = Chiffre d'affaires JS= journée skieur payante

### 3.3 B to B

Nous considérons comme B to B les clients compte bénéficiant de tarifs remisés sous conditions.

Dans le tableau ci-dessous, le chiffre d'affaires est exprimé en TTC. Ce tableau présente les chiffres sur les 3 dernières saisons par client compte.

ANALYSE CLIENT COMPTE									
	23/24		Evol CA N-1	22/23		Evol CA N-1	21/22		
	JS	CA		JS	CA		JS	CA	
Total période Clients compte	5943	133 878,70 €	14%	3906	117 134,80 €	35%	3702	86 528,2 €	
<b>TO</b>									
<b>Total TO</b>	<b>2204</b>	<b>79 445,30 €</b>	<b>84%</b>	<b>1242</b>	<b>43 259,60 €</b>	<b>-37%</b>	<b>2135</b>	<b>68 846,5 €</b>	
Goelia	638	23 425,10 €	-28%	939	32 539,50 €	-45%	1811	58 920,9 €	
Vacances Eole	24	791,60 €							
TUI Belgique	42	1 691,60 €	35%	36	1 250,40 €	38%	24	904,4 €	
Ride Club	276	9 568,70 €							
La France NS -Maeva	72	2 892,60 €	-9%	84	3 182,20 €	48%	72	2 144,0 €	
Chalet NL	24	791,60 €	-87%	183	6 287,50 €	-9%	228	6 877,20 €	
VTR Voyage	546	18 182,20 €							
Travel Trex	582	22 101,90 €							

Scolaires/ Colo/ Hebergeurs									
	23/24	CA	Evol CA N-1	22/23	CA	Evol CA N-1	21/22	CA	
<b>Total Scolaire /colo</b>	<b>2621</b>	<b>49 441,30 €</b>	<b>67%</b>	<b>1287</b>	<b>29 574,90 €</b>	<b>274%</b>	<b>348</b>	<b>7 903,20 €</b>	
AEP ND VOUISE	234	5 580,00 €	-11%	264	6 256,80 €				
EPE LAXOU	27	1 468,00 €							
LA FOURCHE	420	8 568,00 €	2%	378	8 389,80 €	7%	348	7 853,2 €	
Evade&vous	1613	24 460,50 €							
Auberge du coin	100	1 416,00 €	81%	75	781,50 €	1463%		50,0 €	
A la croisée des chemins				300	6 833,10 €				
MJC Maison des Jeunes et de la Culture				270	7 313,70 €				
OCL	227	7 948,80 €							

Revendeurs									
	23/24	CA	Evol CA N-1	22/23	CA	Evol CA N-1	21/22	CA	
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>4 992,10 €</b>		<b>79</b>	<b>31 991,80 €</b>				
Skigrande		4 425,20 €			28 094,00 €		820	23 821,80 €	
Passe montagne	13	566,90 €		79	3 297,80 €				
<b>Autres</b>	<b>1105</b>	<b>10 735,00 €</b>		<b>1298</b>	<b>12 308,50 €</b>		<b>1219</b>	<b>9 778,50 €</b>	
Mairie	475	4 260,00 €		450	4 168,00 €		380	2 790,50 €	
ESF	125	1 045,00 €		100	752,00 €		125	920,00 €	
OTV	105	886,00 €		122	876,00 €		99	612,00 €	
SKI CLUB	400	4 544,00 €		626	6 512,50 €		615	5 456,00 €	

To = Tour opérateur JS= Journée skieur payante

Nous notons une bonne activité du côté de nos clients B2B grâce à l'arrivée de nouveaux clients cette année :

- Ride Club (République Tchèque)
- TravelTrex (Allemagne)
- Vacanceoles
- Evad&vous
- VTR Voyage

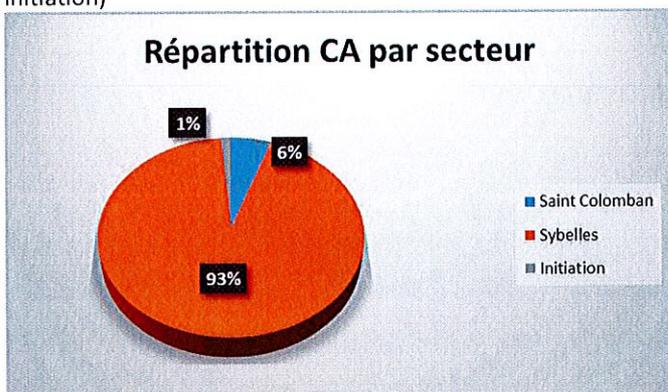
Lors des périodes de fermeture dues au manque d'enneigement, la mise en place d'une navette vers La Toussuire, a permis de faire perdurer la vente de forfait.

Nos partenaires ont été compréhensifs sur le sujet et ont maintenu leurs ventes ouvertes.

Côté client, il a été apprécié qu'une solution soit proposée. Mais certains clients ont quand même souhaité se faire rembourser car 2h du bus était trop contraignant.

### Répartition Forfaits

L'infographie ci-dessous, illustre la répartition du chiffre d'affaires par secteur (Sybelles, Saint Colomban, Initiation)



	23/24	JS
Saint Colomban	25 008,40 €	1040
Sybelles	431 646,60 €	15261
Initiation	6 340,30 €	369

La part des ventes des forfaits « grand domaine Sybelles » continue de s'imposer. Elle est particulièrement marquée cette année en raison du peu d'exploitation possible sur le bas du domaine (faibles conditions d'enneigement).

### 3.4 Communication et actions de promotions

La communication et la promotion du domaine skiable sont assurées par la marque Sybelles.ski et l'office du tourisme de l'espace Glandon.

Le domaine skiable délègue ce travail, en contrepartie de cotisations reversées annuellement (voir détails au chapitre 3.6).

Sybelles.ski génère à la fois la promotion et les ventes de forfaits en ligne. On retrouve sur le site toutes les informations relatives au domaine skiable des Sybelles et un focus sur la destination Saint Colomban des Villards.

**Sybelles**  
ski

Destination Sybelles® Préparer mon séjour Activités Pratique

Forfaits de ski Boutique

**Saint Colomban des Villards**  
**MULTIPLE ET PRÉSERVÉE À 1100M**

Située dans une vallée authentique, la station offre de charmants hameaux aux maisons chaleureusement serrées entre elles. Directement reliée au domaine skiable des Sybelles, Saint Colomban des Villards offre une nature sauvage version Grand Nord. Balades en raquettes au creux d'une rivière, ski de randonnée avec vue sur la chaîne de Belledonne ou encore ressourcement face au Mont Blanc.

[Plus d'infos](#)

[Site internet de l'office de tourisme](#)

[Je prépare mon séjour](#) [J'achète mon forfait](#)

### Réseaux sociaux

La gestion des réseaux sociaux est également assurée par Sybelles.ski ainsi que l'office du tourisme Espace Glandon.

Les pages Facebook

Sybelles : 40K abonnés - Office du tourisme : 3k abonnés

Les pages Instagram

Sybelles : 28k abonnés – Office du tourisme : 1300 abonnés

### Nouveau logo / nouvelle charte

Cette saison marque également l'arrivée d'une nouvelle identité visuelle pour les Sybelles, avec un logo repensé. Une nouvelle signature de marque locale, affinitaire, moderne et internationale qui s'inspire de notre symbole, les emblématiques Aiguilles d'Arves.



### Application Mobile

En 2023-2024 Les Sybelles ont fait le choix de migrer l'App vers la solution Intence.

On retrouve maintenant sur l'app l'achat en ligne en plus de toutes les autres fonctionnalités (météo, états des ouvertures de pistes, webcam, actu, notif push....)

## 3.5 Réclamation clients

Notre outil de réclamation client est porté par notre prestataire EFICEO.

Chaque client peut remplir un formulaire en ligne sur [www.sybelles.requete-online.com](http://www.sybelles.requete-online.com)



Depuis 2021, nous ne prenons plus de réclamation papier. Toutes les demandes sont centralisées dans cet outil. Cela permet une gestion des demandes plus efficace, sans risque de perte de suivi.

### Données 2023 -2024

Cette année nous avons enregistré 94 requêtes via l'outil dont 84 réclamations, 7 questions, 3 suggestions.

La plupart des réclamations concernent des demandes de remboursement à la suite des fermetures du domaine. Nous avons remboursé pour un montant de : 2.413 € de forfait.

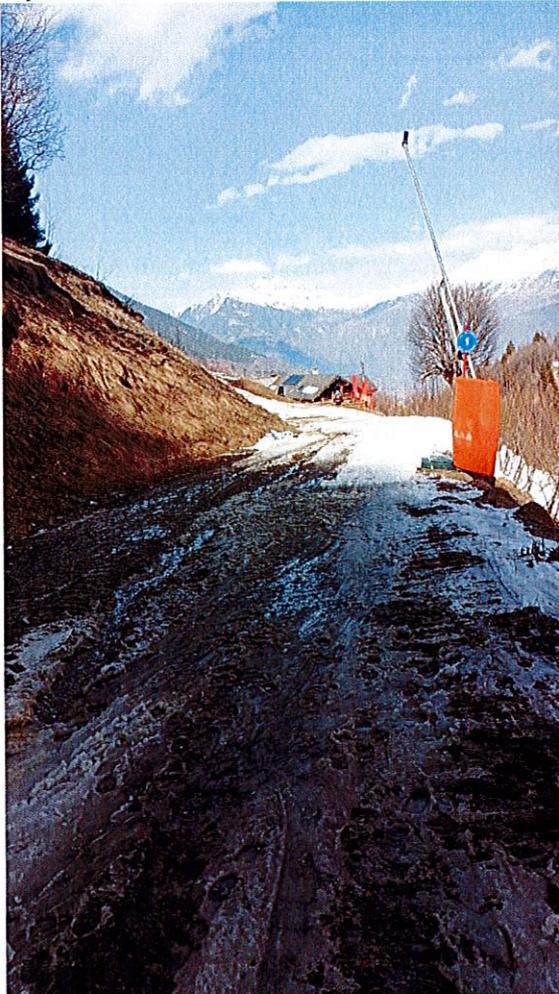
Ces remboursements n'ont pas pu être évités car ils concernent des forfaits achetés en ligne en amont des fermetures : Forfaits Sybelles samedi ou forfait séjours.

Malgré la mise en place de la navette, nos CGV stipulent que si le domaine skiable au départ de Saint Colomban est fermé nous devons rembourser les clients qui en font la demande.

Nous avons au maximum proposé aux clients du samedi de décaler la date du forfait et de revenir quand les conditions deviendraient plus favorables. Certains clients n'ont pas accepté et il n'était donc pas justifié de ne pas les rembourser au regard des conditions.

Les photos ci-après illustrent ce propos. Domaine skiable ouvert, les clients devaient déchausser sur certaines sections de pistes pour reprendre la descente plus loin.

29 février 2024



8 mars 2024



Les clients sont restés compréhensifs malgré les conditions. Néanmoins, l'expérience client a été laborieuse avec un risque de décrochage d'intention de retour sur les saisons prochaines.

### **3.6 Domaine relié Sybelles**

#### **Convention de répartition des recettes**

La convention de répartition des recettes signée le 16/08/2017 entre la SATVAC et les exploitants du domaine relié (EPIC de Saint Colomban pour le secteur Saint Colomban) fixe la base forfaitaire minimale de 98 jours d'ouverture par saison avec une pénalité financière de 1.020 par jour de fermeture. En application de ce calcul et tel que présenté au chapitre suivant, durant l'hiver 2023-2024 le domaine skiable a été ouvert 44 jours puis 13 jours soit 57 jours au total. Il y a donc 41 jours d'exploitation manquant soit une soultte de -41.820 €.

Cette même convention fixe une participation financière de 4 % à la SAMSO et de 1,5 % à SYBELLES.SKI qui servent aux frais de publicité/promotion ainsi qu'à l'utilisation du nom commercial « Sybelles ». La participation minimum est calculée sur une base forfaitaire fixée à 360.000 € de CA HT.

L'avenant n°1 du 13/12/2019 intègre SSDS à la convention initiale et fixe un versement de 100.000 € en participation aux frais d'exploitation du domaine de Saint Colomban des Villards jusqu'à l'hiver 24/25 inclus.

L'avenant n°2 du 18/10/2021 intègre l'année blanche COVID 20/21 avec un report de la participation aux frais d'exploitation en étalement sur 4 échéances de 25.000 € ; soit une participation majorée pour les saisons 21/22 à 24/25 incluse de 125.000 €.

### **LES NOUVEAUTES DE LA SAISON 2023/2024**

#### **NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE DU DOMAINE**

Pour ses 20 ans, le 4<sup>e</sup> domaine skiable relié de France se refait une beauté avec une nouvelle signalétique sur ses pistes. Remontées mécaniques, pistes, infrastructures et services du domaine, tout a été mis en œuvre pour faciliter la circulation des clients sur le domaine skiable des Sybelles et profiter pleinement des 136 pistes variées.

#### **TRANSAT GEANT A ST COLOMBAN DES VILLARDS**

Avec la magnifique vue et le caractère sauvage et préservé du secteur de Saint Colomban des Villards, un transat géant était présent au sommet du télésiège Cuinat, de quoi chiller tranquillement tout en admirant la vue sur la Sambuis, les Aiguilles d'Argentière et autres sommets majestueux qu'offre la chaîne de Belledonne.

#### **NOUVEAU SITE WEB ET WEB MAGAZINE**

Un nouveau site internet informatif des Sybelles et au webzine, magazine online bourré d'articles sympas : bons conseils, bonnes adresses, tests...

#### **ZONE FREERIDE A ST COLOMBAN**

Le long du télésiège Cuinat sous les arêtes de Bellard nous avons une petite zone freeride Téchette. Sécurisée, balisée et non damée, cette piste à l'état naturel offre des sensations de glisse 100% nature.

#### **NOUVEAU DEFI JEU INTERACTIF SYBELLES EXPLOR GAMES®**

Les pistes scénarisées « le Sentier de Filou » à Saint Sorlin d'Arves et la piste « Sybille&Bérolde » à Saint Jean d'Arves/Le Corbier permettaient de relever les nouveaux défis que le Sybelles Explor Games® propose avec des lots et cadeaux spéciaux 20 ans à gagner.

## Les 20 ans des Sybelles

**Sybelles**  
ski

**Les grands événements de l'hiver 2023 / 2024**

**16-17 DÉCEMBRE**  
**Ouverture du domaine**  
Cérémonie institutionnelle ouverture • 20 ans  
Shows DJ • en attente de validation

**24 DÉCEMBRE**  
**Noël à l'Ouilleton**  
Père Noël • cadeaux / Fête de Noël Père Noël sur les pistes ludiques et snowpark

**27 DÉCEMBRE**  
**Festi Kid's Family**  
Animation pour toute la famille | Pour les 20 ans, les parents seront à l'honneur

**31 DÉCEMBRE**  
**Le Before**  
Le Before du jour de l'An | Huitre et bulles au sommet, sur la planseau de l'Ouilleton

**3 JANVIER**  
**Festi Kid's Family**  
Animation pour toute la famille | Pour les 20 ans, les parents seront à l'honneur

**13 & 14 JANVIER**  
**Weekend concerts**  
Samedi 13 : Julien Granel • Eddy De Pretto • DJ  
Dimanche 14 : Adé • Charlie Winston • DJ

**11 FÉVRIER**  
**International Ski patrol Day by Helly Hansen**  
1ère journée internationale des pisteurs secouristes par Helly Hansen

**14 FÉVRIER**  
**Festi Kid's Family**  
Animation pour toute la famille | Pour les 20 ans, les parents seront à l'honneur

**18 FÉVRIER**  
**Magie & concerts**  
Dimanche 18 : Spectacle de magie • concert  
Tête d'affiche en attente de validation

**21 FÉVRIER**  
**Festi Kid's Family**  
Animation pour toute la famille | Pour les 20 ans, les parents seront à l'honneur

**28 FÉVRIER**  
**Festi Kid's Family**  
Animation pour toute la famille | Pour les 20 ans, les parents seront à l'honneur

**6 MARS**  
**Festi Kid's Family**  
Animation pour toute la famille | Pour les 20 ans, les parents seront à l'honneur

**28 MARS**  
**Prinoth Cup**  
Coupe du monde des conducteurs de dameuses

**31 MARS**  
**Sybelles Raclette**  
**La plus haute raclette du monde**  
Ambiance Coupe du Monde de raclette à l'Ouilleton | 20€, sur réservation

**12 AVRIL**  
**Clôture de la saison**

Durant l'hiver 2023-2024, nous avons célébré les 20 ans du domaine relié des Sybelles.

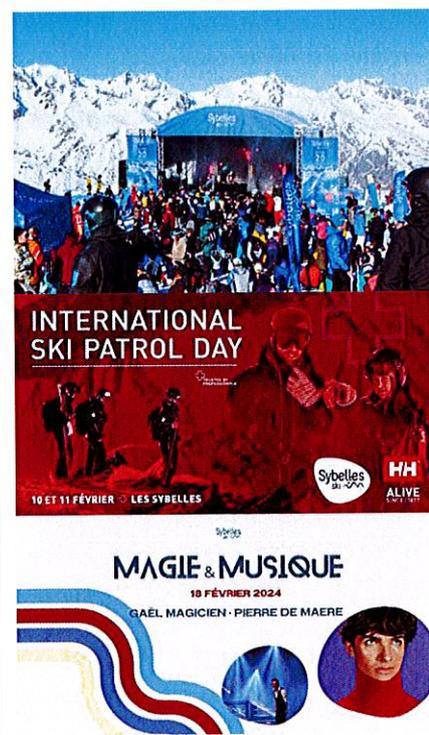
Le 13 décembre 2003, le domaine skiable Les Sybelles, dernier né des grands domaines reliés français, était inauguré.

20 ans plus tard, le samedi 16 décembre 2023, Les Sybelles® ouvre ses pistes de ski et célèbre ses 20ans d'existence.

Pour fêter cet anniversaire, la saison a été rythmée par de nombreux évènements :

Concerts d'artistes montants de la scène française, International ski patrol day, prinoth cup ...

Ces nombreux évènements, ont permis de faire rayonner le domaine skiable des Sybelles à travers les réseaux sociaux et la presse.



### **3.7 Service ventes - billetterie**

La préparation de la saison pour le paramétrage des tarifs 2023/2024 a débuté fin août avec un mi-temps de la responsable des ventes avec Albiez.

Pour les 20 ans des Sybelles il y a eu 3 promotions en mettre en place sur la vente en ligne :

- Week-end de l'ouverture (20€ le samedi et 20€ dimanche) le 16 et 17 décembre 2023. Des ventes que l'on a finalement remboursé du fait de la fermeture durant ce week-end.
- Week-end concert du 13 / 14 janvier 2024 : bon plan pour les tarifs avant le mercredi soir le samedi 28€ et le dimanche à 39€ et les 2 jours à 67€
- Week-end du 18/19 février 2024 concert au sommet de l'Ouillon.

La vente des forfaits saison a été active sur le site de vente en ligne le 19 septembre ainsi que les forfaits Sybelles et Saint Colomban. La vente en ligne a été souvent inactive dû au manque de neige pour éviter le remboursement de titres 6 jours. Nous avons dû fermer la vente en ligne le 18 février. Pour les personnes qui désiraient les forfaits du samedi à 28€, ils pouvaient l'obtenir en caisse en nous appelant avant le mercredi.

Pour le fonctionnement de la billetterie, le service requiert 2 hôtes de vente. Une personne qui avait fait la saison dernière à mi-temps au service exploitation RM est revenue en tant adjoint responsable des caisses. Une deuxième personne a été recrutée en septembre mais a décliné l'offre au mois de décembre à la veille de la saison car elle a obtenu un CDI. La personne qui l'a remplacée est arrivée seulement le 19 janvier. Pour les week-ends nous avions le renfort d'une étudiante qui avait fait déjà fait la même chose la saison dernière.

Pour les vacances de Noël, les clients pouvaient monter en piéton à l'Ormet pour les personnes qui voulaient monter manger ou se promener à l'auberge du Coin. Les horaires du télésiège étaient de 10h à 16h. Une navette a été mis en place par la mairie pour se rendre à la Toussuire. Les inscriptions se faisait à l'OT avec une obligation d'avoir un forfait Sybelles. Malheureusement trop de personnes inscrites ne se présentaient pas le matin à 8h30 au départ de la navette. Le 1<sup>er</sup> janvier le tapis a pu fonctionner pour le bonheur des vacanciers.

Le 8 janvier tout le domaine sauf Rougemont fut ouvert jusqu'au 18 février au soir. Les navettes ont été supprimées. Pendant la période du 19 février au 26 février les caisses avaient une permanence le matin avec les horaires de 8h à 12h30. Nous avons réouvert partiellement le 27 février avec le front neige fermé et sans retour Ormet par la piste (descente via le télésiège). Lors des deux dernières zones de vacances il n'y avait plus de cours ESF sur Saint Colomban. Certains vacanciers ont pris des cours ESF à la Toussuire pour la semaine du 26 février et comptaient sur la navette pour se rendre à la Toussuire. En effet, pour aller sur le domaine des Sybelles de Saint Colomban il fallait avoir un bon niveau de ski (minimum 3<sup>ème</sup> étoile). Cette semaine-là a été très compliquée en caisses pour gérer les mécontents par rapport à la navette supprimée ou le niveau de ski pour se rendre aux Sybelles.

Les autres problématiques des clients ont été les achats sur internet avec les portes d'entrées des Sybelles via la station vendeuse pour activer le rechargement. Le mécontentement était compréhensible car une fois arrivé devant les bornes de l'Ormet leur forfait n'était pas valable donc ils sont obligés de redescendre et peut-être aussi refaire la queue en caisse pour qu'on leurs reproduise un autre forfait. Sur le même registre, avec la non-ouverture du domaine skiable en décembre, les personnes qui avaient fait un rechargement de leurs forfaits saison devaient obligatoirement venir borner la première fois sur le domaine de Saint Colomban. Ce qui entraîne des complications pour les personnes n'habitant pas la station qui ont été obligés de faire un aller-retour pour activer leur forfait saison.

Dans les autres points de difficulté, Skiogrande a eu des soucis de facturation : double facturation ou facturation du domaine Sybelles alors que les clients sont restés sur Saint Colomban. Malgré tout le prestataire a été très réactif dans les remboursements.

Cette année l'ensemble du personnel a été invité au repas de début de saison organisé par les Sybelles qui s'est déroulé à St Jean d'Arves. On relève également beaucoup plus d'échanges avec les équipes de l'OT ce qui bénéfique pour nos clients.

## 4. Budget 2023-2024

Une première itération du budget 2023-2024 a été établie en mars 2024 et présentée au conseil municipal.

Étiquettes de lignes	Budget 23-24
<b>A Produits d'exploitation</b>	<b>-404 381</b>
1 Recettes RM	-400 857
2 Marge assurance	-3 524
<b>B Charges d'exploitation</b>	<b>1 176 849</b>
1 Energie	89 786
2 Entretien RM	334 595
3 Pistes	123 886
4 Garage	7 000
5 Billetterie	37 039
6 Promotion	31 599
7 Frais bancaires	8 074
8 Frais généraux	38 450
9 Masse salariale	506 420
<b>C Charges de l'outil de travail</b>	<b>343 759</b>
1 Crédits baux	30 720
2 Honoraires	224 669
3 Assurances	57 500
4 Locations	30 870
<b>D Exceptionnel divers &amp; taxes</b>	<b>-1 116 227</b>
1 Taxes	20 043
2 Subventions	-1 126 270
3 Divers	-10 000
<b>Total général</b>	<b>0</b>

Nous avons également une note de synthèse accompagnant ce budget que nous rappelons ci-dessous :

### Note d'accompagnement et synthèse des principales hypothèses du budget 23-24 (€ HT)

*Nous nous sommes attachés à écrire un budget sincère, permettant la poursuite de l'exploitation du domaine skiable dans son périmètre actuel. Il comprend les opérations de maintenance réglementaires obligatoires ainsi les opérations techniques indispensables pour exploiter en sécurité.*

*Voici les principales hypothèses participant à la construction de ce budget :*

*- Les recettes tiennent compte des aléas d'exploitation avec une ouverture du 8 janvier 2024 au 20 février, puis du 27 février au 10 mars 2024*

- La contribution à l'équilibre en provenance des Sybelles à 83 k€ tient compte des pénalités dues aux fermetures durant la saison

- Sur le volet de l'entretien des remontées mécaniques, le budget inclut le remplacement du câble de Cuinat (40 k€ qui peuvent être reportés selon les résultats d'une magnéto complète), la révision du réducteur de Charmette (100 k€), la triennale de 100% des pinces de Bellard (8 k€)

- Grandes inspections : GI 1/3 (étalée sur 3 années) de Charmettes (72 véhicules pour 70 k€), 130 pour remise en service TK Ormet (35 k€)

Les montants sont estimés sur une base normale de coûts, ie sans pathologie majeure. Les risques potentiels identifiés sur lesquels nous pourrions émettre une réserve concernent notamment les traverses des assises Poma des véhicules du TSF4 de Charmettes et l'ensemble motoréducteur/frein/départ auto du TK de l'Ormet à l'arrêt depuis plusieurs années.

- Les principales opérations pour le service des pistes concernent du broyage notamment sur le TK Ormet (20 k€), reprise de la buse de planfin (10 k€), du bois pour quelques réparations indispensables sur la passerelle (25 k€), la révision du CATEX et le remplacement de haubans (10 k€), l'entretien des machines de damage (35 k€)

- Sur le service billetterie/ventes nous avons fléchi 20 k€ pour tenter de remettre en service certaines bornes de contrôle d'accès

- Les actions de promotion ne concernent que les reversions dues aux Sybelles, c'est à dire qu'aucun budget promotion n'est spécifiquement alloué à destination du domaine skiable de Saint Colomban.

Certaines opérations budgétées ici pourraient comptablement être affectées en investissement (bornes de contrôle d'accès, travaux de pistes...)

Au final la contribution à l'équilibre de la commune s'élèverait à 1.043 k€ pour l'exercice 23-24. Cette valeur est à mettre en perspective avec la contribution moyenne de ces dernières années (642 k€) relative au CA moyen habituellement réalisé de 663 k€.

Ce budget ne prévoit pas de travaux sur le réseau neige de culture qui représente pourtant le point de fragilité le plus important pour la consolidation du CA en cas de déficit en précipitations naturelles. La faiblesse des capacités de production combinée à un point de prélèvement archaïque rend l'exploitation de la neige de culture totalement aléatoire et pas uniquement dépendante de la température de l'air pour mettre en service l'installation.

Par ailleurs, nous avons fourni l'ensemble des données à Météofrance permettant de finaliser l'étude ClimSnow. L'arrivée imminente du rapport complet permettra une mesure de la résilience de nos pistes selon les hypothèses de réchauffement climatique (rapport non reçu à ce jour).

Sur le plan social, le site connaît une crise significative avec le départ volontaire de plusieurs collaborateurs et une perte de compétence marquée. Nous devons enrayer cette mauvaise spirale et redonner un cap et une direction claire aux collaborateurs leur permettant une projection dans l'avenir sur le domaine skiable de Saint Colomban.

A noter cette année, l'élection et la mise en place d'un CSE (comité social et économique) SSDS commun aux sites de Saint Colomban et Albiez. C'est une opportunité pour conforter un dialogue social constructif et transparent.

Ce budget ne contient aucune ligne concernant le projet de liaison directe avec Les Sybelles. Pour autant des frais d'études sont indispensables pour finaliser certains choix techniques et pouvoir soumettre une étude d'impact à la phase d'instruction administrative qui peut s'étaler sur plusieurs années.

Par ailleurs, la structure fait actuellement face à d'importants problèmes de trésorerie qui entraînent des décalages de paiement sur des sommes significatives. Une régularisation de la TVA due est urgente et impérative pour pouvoir assurer les commandes nécessaires à la maintenance estivale. Commandes qui restent actuellement en attente et tendent le planning d'exécution pour l'été à venir.

**Ce budget ne tient pas compte des récents rattrapages de consommation opérés par EDF sur les 3 précédents exercices pour un montant total de 70 k€ !** Cette somme est imputée dans l'exercice actuel 2023/2024. Nous sommes actuellement en cours d'analyse sur la base des consommations de chaque point de livraison pour vérifier les hypothèses budgétaires et le cas échéant les corriger, et revenir vers la collectivité.

## 5. Perspectives

### 5.1 Suivi de la DSP

Nous continuons à maintenir un dialogue constructif et régulier avec l'ensemble des élus du conseil municipal. Nous nous présentons régulièrement aux différentes commissions de suivi de la DSP pour rendre compte des activités du domaine skiable dans la transparence la plus complète.

Ainsi lors des derniers mois, SSDS et son délégué se rencontrés le :

- 11 janvier 2024
- 25 janvier 2024
- 26 février 2024
- 13 mars 2024
- 22 mars 2024
- 27 mars 2024
- 12 avril 2024
- 7 mai 2024

SSDS souhaite continuer à accompagner la collectivité sur les choix techniques et budgétaires de gestion du domaine skiable.

Par ailleurs, le site fait face à d'importants problèmes de trésorerie mettant en péril le fonctionnement de la structure. L'instruction laborieuse des demandes d'avance de trésorerie – pourtant prévues par la DSP – entraîne des retards de règlements fournisseurs de plusieurs mois, tendent les relations et la préparation de la maintenance du fait de notre incapacité à passer de nouvelles commandes tant que les impayés ne sont pas régularisés. Cette situation fragilise fortement la structure et nous appelons la collectivité à réagir urgemment sur ce point et en cerner l'importance capitale pour la survie de la société.

A ce titre, nous rappelons à la commune que certaines factures demeurent impayées dans nos comptes et leur régularisation pourrait participer à l'amélioration de nos flux actuels de trésorerie :

Date	Référence facture	Nature	Montant
08/04/2021	00037	Location tapis Ourson Covid	15 531,60 € TTC
31/01/2023	FA96	Forfaits saison scolaires	1 302,50 € TTC
28/02/2023	FA104	Forfaits saison scolaires	260,50 € TTC
30/11/2023	00072	Frais de secours sur piste selon convention 21/22	23 206,70 € TTC
15/01/2024	00074	Frais de secours sur piste selon convention 22/23	21 097,00 € TTC
<b>TOTAL</b>			<b>61 398,30 € TTC</b>

Pour la bonne tenue de notre comptabilité, nous demandons à la commune de régulariser cette situation dans les meilleurs délais.

Un projet d'avenant à la DSP est en cours de rédaction pour enfin réussir à obtenir de la Trésorerie le remboursement des crédits de TVA toujours en attente. Cette situation inconfortable (environ 200 k€ !) pénalise injustement la trésorerie de la structure.

### 5.2 Projets à venir

La commune a reçu à la fin de l'hiver le rapport complet de l'étude CLIMSNOW (voir rapport complet en Annexes), qui permet de mesurer les effets des hausses probables des températures sur les conditions d'exploitation du domaine skiable.

Voici la conclusion du rapport, retranscrite ci-dessous :

« En résumant, malgré la baisse attendue de l'enneigement naturel, ClimSnow permet d'identifier les secteurs pour lesquels l'enneigement peut demeurer adéquat pour la pratique du ski à Saint Colomban des Villards. Les résultats montrent que, du fait du damage des pistes (augmentant la durée d'enneigement) et de l'apport de la neige de culture (qui reste globalement productible dans les prochaines décennies), le changement climatique aura un impact significatif mais maîtrisable à l'horizon 2050. Cependant, sur la plus grande partie du domaine la viabilité des pistes sera garantie essentiellement par la neige de culture et les saisons défavorables en termes d'enneigement se feront dans tous les cas de plus en plus fréquentes (jusqu'à 6 hivers sur 10 en 2050), avec des conditions d'exploitation plus difficiles et une dégradation de la fiabilité de l'enneigement (naturel + de culture). Par conséquent, les prochaines décennies, tout en permettant globalement toujours la pratique du ski, devront aussi être mises à profit pour engager une transformation, au moins partielle, de l'offre touristique de la station. »

Le rapport met en avant la fragilité du front de neige à 1.100 m. Par ailleurs, la résilience aux aléas d'enneigement restera fortement liée à la capacité et la qualité de production de neige ; aujourd'hui point noir de l'exploitation du site (cf Chapitre 2.2 du présent rapport). Pour autant, la structuration du réseau de neige sera déterminante pour l'avenir du site dans les décennies à venir.

Nous invitons la collectivité à bien s'appropriier les données de l'étude, les limites du modèle et les tendances dégagées. A cet effet, organiser une réunion technique de restitution de l'étude aux élus peut être intéressant.

En ce qui concerne le projet de liaison téléporté avec les Sybelles, nous devons être en capacité de répondre aux enjeux de demain et faire évoluer le projet selon les tendances long terme visées par l'étude climatique.

Nous émettons en revanche des réserves sur les conclusions financières proposées par le cabinet Saulnier-conseil (voir rendu en Annexes). Doubler la fréquentation en journées skieurs et réviser le mode de répartition du domaine relié des Sybelles nous semblent être des hypothèses budgétaires optimistes.

Le cabinet MDP a débuté un dossier d'Evaluation Environnementale (affaire n° 20231903 / réf n° 23TECO322A) pour l'étude d'un téléporté dont la dernière itération date d'août 2023 (sur la base de prospections réalisées sur site en 2022). Un important travail de mise à jour et compléments du dossier reste à produire avec comme principaux axes de travail :

- Le mandatement d'un BE câble pour affiner un tracé et des emprises travaux
- La mise à jour de l'emprise d'étude sur le plan environnemental
- La mise à jour des inventaires (incomplets dans la première version du dossier)
- Point d'importance non rédigé à ce jour l'analyse des effets du projet, sa vulnérabilité, et ses effets cumulés
- Mise en œuvre de la séquence ERC (éviter – réduire – compenser) justifiant de la pertinence du projet et d'un impact environnemental résiduel limité

### **5.3 Préparation de la saison 2024-2025**

Pour la prochaine saison 2024-2025, nous recommandons une ouverture du :

**Samedi 21 décembre 2024 au dimanche 23 mars 2025 inclus**

Cette amplitude d'exploitation permet une ouverture pour le début des vacances scolaires de Noël et une fermeture 2 semaines après la fin des vacances d'hiver.

La grille tarifaire du domaine skiable est impulsée par le Groupe Sybelles qui gère les aspects commerciaux du site et draine la très grande majorité de l'activité du domaine relié.

Nous avons transmis la grille des tarifs du domaine Sybelles pour homologation par le Conseil Municipal le 15/03/2024.

## 6. Conclusion sur les perspectives 2023-2024

Le manque de neige, les fermetures et les fortes incertitudes sur l'avenir du domaine skiable ont mis en tension toute la sphère du domaine skiable et ses différentes parties prenantes : politique, collaborateurs, encadrement, socioprofessionnels...

Nous souhaitons remercier le Groupe Sybelles qui a accepté de s'asseoir à la table des négociations de crise pour au final proposer pour cette année une majoration (triple !) de sa participation au sein du domaine relié. Ce geste est salubre pour la préparation de l'hiver 2024-2025. Toutefois, cet accord précaire ne doit pas occulter les difficultés financières persistantes et à venir dans le périmètre actuel.

La sortie provisoire de cette crise ne minore en rien l'ampleur des tâches qu'il nous reste à surmonter. En effet, l'exploitation du site reste encore et toujours extrêmement fragile ; fortement dépendante des conditions de neige naturelle au regard des faibles capacités de production en neige de culture. Le site de Saint Colomban des Villards a besoin d'établir une stratégie pluriannuelle claire pour permettre de l'anticipation sur les choix de gestion à venir. Cette anticipation permettrait notamment un meilleur phasage des programmations de maintenance en optimisant les amortissements des inspections lourdes et en limitant le coût selon les dates programmées d'arrêt ou de remplacement d'appareil. Sans vision claire sur ce sujet, les coûts subis seront plus élevés et il sera difficile d'obtenir des dérogations de reports d'opérations réglementaires auprès du STRMTG.

Il a été acté par le Conseil Municipal du 15 avril 2024 la continuité d'exploitation du domaine skiable. Nous tenons toutefois à rappeler que si le projet de restructuration complet n'aboutit pas, l'arrêt de l'exploitation sera inéluctable.

Enfin, la stabilisation de la gestion passera également par une meilleure prise en compte des cycles de trésorerie de la structure par la collectivité.

Nous souhaitons continuer à accompagner le domaine skiable de Saint Colomban dans un esprit constructif de dialogue et de transparence de gestion vis-à-vis de la collectivité. Nous renouvelons par ailleurs l'entière disponibilité du groupe SSIT et ses collaborateurs pour fournir un appui technique éclairé à la commune.

Prix journée adulte TTC de référence	
Journées skieurs	
prix journées skieur HT	
Jr piétons	
Px moyen piétons	
	09/2026
Recettes RM hiver	
Piétons hiver	
nordique	
Recettes RM été	
VTT	
recettes diversification	
cartes	
Secours et assurances	
Nouvelles recettes	
autres recettes	
Centrale résa, comm + frais + dossiers	
Locations, loyers	
autres recettes d'ordres	
Production de l'exercice	
achats, matière consommées	
Marge brute globale	
Charges externes	
1+énergie	
2+GNR, carburant, lub	
21+eau	
3+ petit matériel, consommables et autres	
4+fourniture entretien courant	
41+entretien réparation rm/mat roulant	
42+entetiens maintenance autres	
5+autres fournitures,admin, pub	
6+locations mat roulant	
61+locations autres	
7+assurance, contrôle	
8+transport	
9+divers	
10+honoraires et personnel ext	
Autres charges	
Redevance	
Nlles charges externes	
Valeur Ajoutée	
Taxe loi montagne 5%	
Impôts et taxes	
Masse salariale	

